

**Procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 7 février 2019**

La présidente, Mme Véronique Villaine, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Elle remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 56 Conseillères et Conseillers.

Il y a 15 excusés (Mmes Natacha Bello, Nitya Duella, Caroline Félix, Florence Golaz, Stella Motta Larrivé et Alexandra Rao, MM. Nicolas Aeschmann, Martin Ahlström, Cédric Amaudruz, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Samuel Freuler, Jean-Marc Guibert, David Mayer et Christian Vernex).

2 absents (MM. Charanjit Dhanjal et Rasul Mawjee).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation, laquelle a été transmise ce jour par mail aux Conseiller(ère)s :

- Interpellation de M. Rupert Schilböck intitulée « Situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune de Gland ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par la négative. Il le fera lors de la prochaine séance du Conseil communal du 21 mars 2019.

- L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'un Conseiller.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2018.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 52** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 50** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Victor Braune intitulé « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales ».

9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Encore combien de patinoires mobiles avant une patinoire permanente ? ».

Divers

10. Rapport de la Commission de gestion sur le Service de la culture.
11. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).
12. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un Conseiller

La présidente rappelle que Mme Marion Wahlen a présenté sa démission par courrier du 27 novembre 2018.

Par courriel, le Bureau a été informé que Mme Marion Wahlen serait remplacée par M. Timothée Haesslein, prochain des viennent-ensuite du parti politique PLR.

M. Michel Girardet, au nom du parti politique PLR, présente M. Timothée Haesslein, en remplacement de Mme Marion Wahlen :

« Ayant quitté les bancs de l'école à 16 ans dans le canton de Neuchâtel, M. Timothée Haesslein a d'ores et déjà adopté le « huitante » vaudois. Avec un CFC d'automaticien de l'Ecole des métiers de Lausanne en poche, il a obtenu sa maturité technique pour entrer à l'Ecole d'ingénieurs en microtechnique, à Yverdon-les-Bains.

Parallèlement à ses études, il s'est engagé durant de nombreuses années dans le bénévolat en organisant des camps de jeunesse pour l'Espoir Romand, camps durant lesquels il a pratiqué plusieurs sports tels que la voile, la grimpe ou le canyoning. C'est dans le cadre de ce mouvement de jeunesse qu'il a rencontré celle qui deviendra en 2007 son épouse, Britt.

Sa passion pour la photo l'a amené à découvrir de beaux paysages et même certains animaux sauvages, qu'il a pu apercevoir à travers son objectif et en restant discret, grâce à sa tenue de camouflage. Aujourd'hui, lorsqu'il se promène dans la forêt, la tenue de camouflage ne lui est plus d'une grande utilité étant donné que de jolies voix enfantines viennent égayer ses ballades. Ses deux filles, Anaé, 7 ans, et Kim, 5 ans, sont parfois plus difficiles à photographier qu'un gypaète barbu, mais leur joli sourire prend toute l'attention de leur papa qui a beaucoup de plaisir à les prendre en photo.

Après avoir travaillé pendant 7 ans au Service des Eaux de la Ville de Lausanne en tant que responsable de la télémesure pour contrôler la consommation ainsi que la qualité de l'eau de la source au robinet, il a réussi l'inexplicable passage de l'eau... au vin ! En effet, depuis 2 ans, il travaille maintenant en tant que responsable de la mise en bouteille chez Hammel à Rolle et peut déjà vous annoncer – après dégustation – que le millésime 2018 sera un très bon cru !

M. Timothée Haesslein a 35 ans, joue dans l'équipe de basket de Gland, et se réjouit de rentrer au Conseil communal afin de participer à la vie politique de la ville pour pouvoir élaborer et mener à bien de nouveaux projets dans les années futures.».

La présidente invite M. Timothée Haesslein à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

La présidente le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation et de l'arrivée de M. Rasul Mawjee, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2018

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2018.

4. Communications du Bureau

- En date du 13 décembre 2018, le Bureau a appris le décès de Mme Erika de Hadeln, épouse du Conseiller M. Moritz de Hadeln. La présidente lui a adressé par écrit ses condoléances au nom du Conseil communal, qui est en pensée avec lui dans ce moment de deuil. Elle remercie toutes les personnes présentes de se lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire.
- Le 17 décembre 2018, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Des changements sont intervenus au sein de la Commission de gestion. En effet, temporairement, M. Roger Hemberger remplace Mme Myriam Grandjean à la présidence, cette dernière devenant rapporteur principal à la place de M. Moritz de Hadeln. Les différentes listes à jour seront prochainement transmises aux Conseiller(ère)s.
- Le 10 février prochain sera jour de votation populaire. Un objet fédéral sera soumis à votation, à savoir :
 - Initiative populaire du 21 octobre 2016 « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) ».

La présidente rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux(elles).

- Le 17 mars 2019 aura lieu le 1^{er} tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Le second tour aura lieu quant à lui le 7 avril 2019.
- Le 13 février 2019 aura lieu le forum de la Région de Nyon, à Grand-Champ. M. le Syndic Gérald Cretegy en parlera plus en détail dans ses communications.
- Par courrier du 6 février 2019, le Bureau a été informé de la démission de M. Larry Sarrasin, avec effet à ce jour. Au vu du délai et du fait que la liste des viennent-ensuite de la plateforme PS-Les Verts-POP est épuisée, cette dernière doit procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres. Cette démission sera dès lors traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal du 21 mars 2019.

La nomination d'un(e) membre remplaçant M. Larry Sarrasin au poste de membre de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil, ainsi que la nomination d'un(e) membre remplaçant le précité au poste de délégué(e) suppléant(e) auprès de l'Association intercommunale d'accueil « Réseau d'accueil des Toblerones » auront également lieu le 21 mars 2019.

- Dans le courant du mois de décembre 2018, la secrétaire a adressé aux Conseiller(ère)s un message concernant l'organisation de la séance du Conseil extra-muros qui aura lieu le 21 mars 2019 à Lausanne.

Suite aux réponses reçues, l'organisation suivante est proposée : à la demande de la grande majorité des Conseiller(ère)s, un bus partira à 18h30 de la salle communale afin de rejoindre Lausanne pour 19h30. Ce même bus attendra les Conseiller(ère)s pour le retour.

Pour les Conseiller(ère)s ayant choisi de se rendre à Lausanne en train, les billets seront réservés directement par la secrétaire et seront remis aux personnes concernées. Une confirmation sera envoyée aux Conseiller(ère)s dans les meilleurs délais.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Cahiers des charges : après le rapport sur l'égalité salariale communiqué en fin d'année dernière, il a le plaisir d'annoncer aux Conseiller(ère)s que l'Office des ressources humaines progresse également dans le cadre de l'élaboration des cahiers des charges pour les collaborateurs(trices) de la commune. A ce jour, 34.5 % de l'objectif est réalisé et le reste devrait être bouclé dans le courant de l'année 2019.
- Personnel communal : le 11 janvier 2019, M. Gautier Porot, Chef du Service de la population (ci-après : SPOP), a donné son congé pendant la période du temps d'essai. La commune a eu l'opportunité de bénéficier d'une postulation à l'interne. En effet, M. François Raval, engagé l'année dernière en qualité de délégué à la promotion économique, a souhaité accéder au poste laissé vacant. La Municipalité a accueilli avec plaisir cette postulation et a dès lors nommé M. François Raval au poste de Chef du SPOP. Le précité est à l'aise avec quasiment l'ensemble des activités de ce Service qui, depuis sa fusion avec le Service de l'Administration générale et des affaires sociales, touche de nombreux domaines proches de la vie de chaque glandois : la sécurité, le logement, le sport et la santé, le contrôle des habitants et la location des salles, ainsi que toute une série de petits services de guichet très appréciés. M. François Raval conserve un pied dans la promotion économique, puisqu'il supervisera cette dernière à travers environ 20 % de son temps de travail. Un poste d'assistant à la promotion économique a été mis au concours, lequel sera rattaché au SPOP. Tout le monde est gagnant dans ces permutations, même au niveau financier.

Les mouvements au sein du personnel communal sont les suivants :

Arrivées :

- le 1^{er} janvier 2019 : Mme Jennifer Herger, qui a produit le Bilan de mi-législature de la Municipalité et qui était auparavant assistante au sein de l'Office de la communication, a été promue déléguée de cet Office,
- le 21 janvier 2019 : M. Claude Vittone, auxiliaire voirie, Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE),
- le 1^{er} février 2019 : M. François Raval, qui était auparavant délégué à la promotion économique, a été nommé Chef du SPOP,
- le 1^{er} février 2019 : Mme Sandrine Kerkhoff, ingénieure en génie civil, au SIE.

Départs :

- au 11 janvier 2019 : démission de M. Gautier Porot, Chef du SPOP,
 - au 31 janvier 2019 : démission de M. Genti Ramadani, travailleur social de proximité, Service de la jeunesse,
 - au 31 janvier 2019 : démission de Mme Daniela Devaud, patrouilleuse scolaire, SPOP,
 - au 28 février 2019 : démission de M. Loic Van Vaeremberg, chef bureau technique, SIE,
 - au 28 février 2019 : démission de M. Atlantis Rossier, horticulteur-paysagiste, SIE.
- Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale a changé de nom et s'appelle désormais le Service de la jeunesse. Cela non pas parce qu'il ne s'occupe plus de la cohésion sociale, mais il le fait au même titre que tous les autres Services. La promotion de la cohésion sociale est l'un des objectifs de la Municipalité pour cette législature.
 - Région de Nyon : le forum de la Région de Nyon aura lieu le 13 février prochain, à Grand-Champ, dès 17h00. Ce forum permettra aux élus des conseils communaux et généraux et des municipalités de partager ensemble sur des questions fondamentales liées entre autres à la solidarité régionale, à l'étendue des objectifs que se donne la Région de Nyon, à la gouvernance de cette institution intercommunale et à son financement. Suite à deux erreurs – l'une commise par la Région de Nyon qui n'a pas envoyé l'e-mail d'invitation à la bonne adresse mail de la présidente du Conseil communal, l'autre de l'Administration communale qui n'a pas relayé le courrier de la Région de Nyon – la plupart des Conseiller(ère)s n'ont reçu l'invitation que cette semaine et peuvent s'inscrire à l'adresse mail info@regiondenyon.ch au plus tard jusqu'au 8 février 2019.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- La saison culturelle bat son plein :
 - samedi 9 février 2019, à 20h30, l'association Evento présentera « *Et pendant ce temps Simone Veille* ». Il s'agit d'un spectacle désopilant sur l'histoire des droits de la condition féminine en France, des années 50 à nos jours, au travers de trois lignées de femmes sous le regard historico-comique de Simone qui veille.
 - jeudi 14 février 2019, dès 18h30, aura lieu un after work ouvert à tous, avec le groupe Swinging Ladies qui se produira au foyer du théâtre de Grand-Champ.
 - vendredi 15 février 2019, dès 18h30, place aux musiques actuelles avec le groupe PÂG, qui donnera un spectacle musical.
 - Dimanche 17 février 2019, dès 17h00, les Concerts de Gland présenteront l'ensemble vocal de Lausanne.
- Visions du Réel : cette année marque les 50 ans du festival de films « Visions du Réel » et également la 5^{ème} année de collaboration avec la ville de Gland. Du samedi 6 au jeudi 11 avril 2019, la section Grand-Angle est proposée au théâtre de Grand-Champ, avec en prime des temps de réflexion, des expositions et des concerts. La programmation complète sera en ligne dès le mois de mars prochain.
- Fête de la Danse et 70^{ème} Giron des musiques de la Côte Ouest : du 3 au 5 mai 2019, la ville de Gland va résonner aux sons des fanfares et participera, en collaboration avec la ville de Rolle, à la Fête de la Danse. Ce sera l'occasion de développer de belles synergies entre les deux événements pour que les publics se rencontrent et en profitent pleinement.
- Cinéma Open Air : comme chaque année, cet événement aura lieu dans la cour du collège de Grand-Champ, du 9 au 13 juillet 2019. Des films récents, voire en avant première, seront projetés et les terrasses musicales animeront la première partie. La programmation sera dévoilée au début du mois de juin.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Sports et promotion économique :

- Le 15 décembre dernier, une animation a eu lieu à la patinoire éphémère, en association avec « Anime ta Ville ». A cette occasion, une récolte de jouets, la possibilité d'écrire une lettre au Père Noël, une chorale et de nombreuses activités pour les enfants étaient organisées. Cela a très bien fonctionné, à la satisfaction de tout le monde.
- A Nouvel An, la discothèque organisée à la patinoire n'a pas très bien marché et ne sera pas reconduite l'année prochaine, où une discothèque pour le Petit Nouvel An sera plutôt mise en place. Par contre, les deux services pour le repas du Nouvel An au restaurant de la patinoire étaient complets.
- Les 2 et 3 février 2019 a eu lieu la Riviera Cup, à Gland. Il s'agit d'un tournoi de football pour les U13, avec des équipes prestigieuses comme Westham United, l'Olympique Lyonnais et la Juventus. Il y avait également des clubs suisses comme le FC Lausanne ou le FC Servette. C'est finalement le FC Bâle qui a remporté ce tournoi. Plus de 2'500 spectateurs étaient présents.
- Le 2 février 2019 avait également lieu une discothèque à la patinoire éphémère avec une crêpe party, qui ont rencontré un beau succès.
- Toujours à la patinoire, un tournoi de broomball aura lieu le 8 février 2019, dès 19h00, pour lequel 82 joueurs se sont inscrits. Il s'agit en fait de hockey sur glace sans les patins, avec un ballon à la place du puck et avec une sorte de balai à la place d'une crosse, et où le body-check est interdit. De la raclette sera également proposée, de même qu'une dégustation de vins.

- Le 9 février 2019 aura lieu le tournoi de l'école de hockey sur glace, avec un lancer de peluches, comme cela se fait sur les grandes patinoires, lesquelles seront ensuite remises à différentes associations en faveur d'enfants.
- Un Sunday Training aura lieu le 24 mars 2019, dès 09h00, à la salle communale, avec notamment de la zumba, des abdos-fessiers et du yoga.
- Le 28 mars 2019, à 19h00, à Grand-Champ, auront lieu les premiers mérites sportifs régionaux.

Finances :

- Le 21 décembre 2018, un emprunt a été renouvelé à hauteur de CHF 2 Mios auprès de Swissquote à Gland, pour une durée de trois mois, au taux toujours négatif de - 0,37 %. L'UBS a annoncé aujourd'hui que vraisemblablement les taux resteraient négatifs jusqu'en 2021.
- Une nouvelle intéressante peut déjà être donnée pour 2018 puisque, entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018, la dette a été réduite de CHF 2'060'000.-, dans la mesure où un emprunt de CHF 2 Mios a été remboursé, les CHF 60'000.- représentant les intérêts négatifs. La dette est ainsi passée de CHF 59'215'000.- à CHF 57'155'000.-. Comme, dans le même temps, le nombre d'habitants est passé de 13'081 à 13'128, la dette par habitant est elle passée de CHF 4'527.- à CHF 4'353.-, soit une baisse de CHF 174.-.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) : le RAT connaît actuellement une situation un peu délicate et doit faire face à un manque de places d'accueil. La principale demande est pour les bébés (de 0 à 2 ans), où la liste d'attente fait état d'un manque d'une soixantaine de places pour le printemps. Le CoDir travaille d'arrache-pied pour trouver des solutions pour palier les difficultés rencontrées par les familles concernées. La fluctuation est très rapide : cette situation est connue depuis très peu de temps et était encore complètement sous contrôle il y a quelques mois.
- Accueil de jour - Enquête sur les besoins : la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a effectué une enquête pour définir les besoins en places pour les 20 années à venir sur l'ensemble du Canton. Pour le RAT, les chiffres de la FAJE font apparaître un besoin de 1'000 places à l'horizon 2030. Ces chiffres doivent être légèrement vu à la baisse, ceci en raison des 750 places déjà existantes mais non conventionnées au réseau. Au final, avec la fluctuation de la population qui est annoncée, le réseau devrait créer entre 350 et 400 places d'ici 2030, toutes formes d'accueil confondues, en sachant que les constructions projetées, comme par exemple la crèche de La Combaz, sont déjà comptées dans les places qui sont prévues.

		2020	2025	2030
Evolution des enfants selon démographie	Total	4700	4860	5124
Taux de couverture modélisé pour couvrir la demande selon la FAJE		43.3%	45.9%	47.2%
Places nécessaires		2035	2230	2420
Offre actuelle places subventionnées		1250	1350	1350
Offre actuelle places non institutionnelles	La FAJE a étendu son enquête s'agissant des places d'accueil non institutionnelles dans le réseau; actuellement ce nombre est estimé à 750 places d'accueil +/-			
Nouvelles places à créer	Selon nos premières estimations le nombre de places à créer oscille entre 350 et 400 (UAPE et Nursery Garderies) d'ici 2030			

- Centre aéré d'été - Maison de l'Enfance des Perrerets : le Centre aéré d'été aura lieu durant toute la durée des vacances scolaires d'été aux Perrerets. Dorénavant, l'inscription se fera pour une semaine complète et non jour par jour, afin que les enfants puissent mener une activité complète du lundi au vendredi. Les inscriptions seront ouvertes du 1^{er} mars au 15 mai 2019 auprès du Service de la jeunesse ou sur le site internet www.gland.ch.
- Conseil d'établissement : la prochaine séance du Conseil d'établissement aura lieu le lundi 11 février à 20h00, à Montolly. A cette occasion, une délégation du Conseil des délégués de l'établissement secondaire a été invitée.
- Parlement des Jeunes : l'Assemblée générale du Parlement des Jeunes se tiendra le samedi 16 mars 2019 après-midi, à la Pépinière. Il s'agira en particulier de réélire ou de renouveler le comité. Tous les jeunes de la commune sont les bienvenus.
Les jeunes sont soutenus au quotidien par le Service de la jeunesse, et dans l'organisation de cette Assemblée générale par le travailleur social.
- Etablissement primaire : la Fête du Chêne 2019 aura le jeudi 4 juillet 2019 et, malgré les travaux, sera organisée aux Perrerets. Une réflexion globale est actuellement engagée au sein des différents Services et du comité d'organisation pour trouver le bon lieu où organiser les éditions 2020 et 2021.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- S'agissant du plus gros chantier de la ville de Gland pour ces deux prochaines années, soit le chantier des Perrerets, il avait annoncé que celui-ci débiterait à la mi-janvier 2019. Finalement, le premier coup de pioche de ce chantier est prévu pour le 25 février prochain, dans la mesure où il restait une opposition à traiter, laquelle a finalement été retirée.
- Le plan d'affectation de Swissquote, lequel va définir les règles de construction sur la parcelle se situant devant cette société qui a été vendue par le Conseil et par la SEIC, avance. L'entreprise est en train de faire un concours d'architecture sur ce projet. D'ici la fin du mois de mars 2019, la Municipalité devrait pouvoir prendre connaissance des projets et le plan partiel d'affectation devrait être présenté au Conseil communal avant l'été.
- Concernant la nouvelle STEP « Lavasson 45 », la Municipalité doit se déterminer sur la position de cette STEP et surtout sur l'ampleur de celle-ci, puisqu'il est beaucoup parlé de régionalisation ou de l'APEC toute seule. L'APEC a fait une séance d'information où les participants se sont tous fait une bonne idée. La Municipalité va répondre quant à cette régionalisation d'ici la fin du mois de février 2019. Dès qu'il sera prêt, le plan d'affectation sur la commune de Gland sera présenté au Conseil communal.
- S'agissant de la société ThermorésÔ SA, dont la commune de Gland est actionnaire à hauteur de 10 %, le chauffage à distance est en train d'être terminé à la Cité-Ouest. La centrale thermique, qui datait d'environ 1972 – soit de la création du quartier – a été remise à neuf. Cette dernière est à mazout et passera prochainement au gaz. Très probablement, la géothermie profonde ou une autre énergie renouvelable devrait amener de la chaleur à 90 % d'ici 2 ans.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Le rapport du SDIS Gland-Serine a eu lieu décembre dernier. Pour 11 départs en 2018, 12 nouveaux sapeurs-pompiers ont pu être accueillis, dont 6 femmes. L'effectif est de 67 sapeurs-pompiers pour le site de Gland, et 33 sapeurs-pompiers pour le site Serine. Un record a été battu avec 136 interventions, dont 123 à Gland, contre 110 en 2017, ce qui représente 1'494 heures d'engagement pour l'année 2018. Les casernes de Bassins et de Burtigny vont être regroupées à Le Vaud. Les rénovations et réaménagements sont en cours et il est espéré que cela soit fonctionnel d'ici cet été.

- Concernant l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon, 850 personnes ont été astreintes au service civil durant l'année 2018. Les emplois fixes se sont montés à 7,6 ETP. Toujours en 2018, 6 cours de répétition ont eu lieu, ainsi que 8 manifestations et 15 alertes d'engagement en situation d'urgence. Les plus significatifs ou spectaculaires sont les suivants :
 - l'opération Saint-Père, soit la visite du Pape, qui a nécessité 52 hommes durant 9 jours,
 - l'effondrement de l'hôtel Beau-Rivage à Nyon, qui a nécessité 33 hommes durant 3 jours,
 - diverses interventions à cause de la sécheresse, qui ont nécessité 9 hommes durant 2 jours,
 - l'approvisionnement des alpages en eau, qui a nécessité 14 hommes durant 9 jours,
 - l'intervention « delesta » sur l'autoroute suite à un camion qui s'était couché sur la chaussée, qui a nécessité 28 hommes,
 - un glissement de terrain à Perroy, qui a nécessité 15 hommes durant 10 jours,
 - les inondations du Pont-Farbel et de la piscine à Chéserey, qui ont nécessité 23 hommes durant 3 jours.

Le rapport 2018 de l'ORPC dans son entier peut être obtenu auprès de la secrétaire du Conseil communal.

Elle tient à remercier tant le SDIS Gland-Serine que l'ORPC pour leurs activités, ainsi que les personnes qui en font partie et qui donne de leur temps pour cela.

- Le marché hebdomadaire de la gare reprendra ses activités le 6 mars 2019, toujours dans sa version d'hiver, soit de 16h00 à 19h00. Dès le 1^{er} mai 2019, le marché retrouvera sa version estivale et sera ouvert jusqu'à 20h00.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- S'agissant du parking du chemin du Lavasson, il rappelle que le Conseil communal, dans sa séance du 22 juin 2017, avait accepté l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc à cet endroit. Dans le préavis n° 20 y relatif, il était stipulé que cet aménagement ne générerait pas de frais de fonctionnement additionnel, car les CFF avaient parlé jusque là de mise à disposition du terrain. Lors de la finalisation de ce projet avec les CFF, une surprise est apparue car ces derniers ont fait part à la Municipalité d'une facture d'un montant de CHF 7'000.- par an, payable dès 2025. Cette proposition a paru tout à fait inacceptable pour la Municipalité, dès lors que la ville payait les frais pour l'aménagement de ce parking. Elle a donc commencé à négocier avec les CFF, qui ont fait une deuxième proposition, soit un montant de CHF 5'000.- par an à payer dès 2025, ce qui n'était pas beaucoup mieux. Dans le courant de l'automne passé, vu l'inflexibilité des CFF, la Municipalité était prête à abandonner le projet, mais des discussions étaient encore prévues avec le directeur-adjoint de Léman 2030 et ses collaborateurs. Une bonne surprise est arrivée en début d'année dans la mesure où les CFF, pour lesquels la gratuité n'existe pas, ont proposé une location annuelle du terrain au prix de CHF 3.- le m², représentant une charge de CHF 360.- par an, soit environ 20 fois moins de ce qui était prévu au départ. La Municipalité a bien évidemment accepté cette proposition et a signé une convention stipulant ce point. Un rendez-vous a été fixé avec le Service technique des CFF afin de finaliser ce projet sur place et voir les derniers détails, puis il faudra attendre leur accord définitif pendant environ 5 semaines avant de débiter les travaux, vraisemblablement au mois d'avril ou mai 2019.
- Les travaux de réfection de la conduite d'eau à la Grand-Rue/Rue du Jura se sont bien déroulés. La circulation a pu être rétablie pour les fêtes de fin d'année. Un petit tassement de terrain a eu lieu à un endroit, lequel a pu être corrigé et n'a pas touché les canalisations. La situation est dès lors stabilisée.

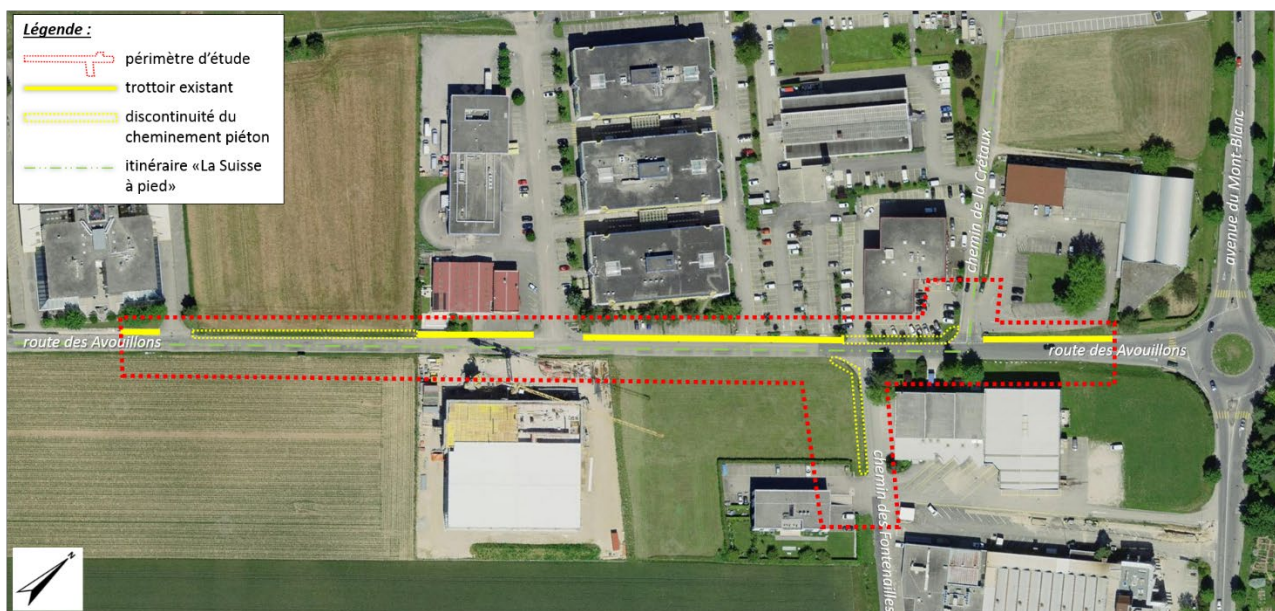
PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal n° 52 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles

- M. Georges Grandjean, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Patrick Wegmann, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu formulé par dite Commission, qui est le suivant :
 - Alors même que l'aménagement de ces parcelles répond à un problème de sécurité, la Commission regrette que le projet de la Municipalité ne se soit pas appuyé sur des données et des statistiques pour évaluer la fréquentation piétonne de ce tronçon. En effet, il aurait été intéressant de connaître le nombre d'employés d'entreprises dans le secteur qui empruntent ce chemin à pied afin de pouvoir chiffrer ce besoin.

Il lit ensuite les conclusions de dite Commission recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La présidente constate que les deux Commissions ne sont pas d'accord sur leur recommandation respective.
- La discussion est ouverte.
- M Michael Rohrer : s'est dit que, au vu du rapport présenté par la COFIN, le préavis présenté par la Municipalité n'était peut-être pas assez bien construit et qu'il manquait quelques explications, qu'il va essayer de donner aux Conseiller(ère)s ce soir et qui vont, il l'espère, répondre en grande partie aux questions légitimes qu'avait la COFIN. Il présente tout d'abord le plan de situation, qui figure d'ailleurs dans préavis.



Il est intéressant de constater qu'il y a déjà quelques trottoirs qui sont existants et qu'il y a simplement des endroits où il y a des trous entre les différents trottoirs. Il est clair que, sur la gauche de l'image, le trait jaune aurait pu continuer puisque le trottoir est continu, mais cela représente la fin du périmètre d'étude. Ce qu'il propose aux Conseiller(ères), puisque la Commission technique aurait aimé en savoir plus quant à la composition des activités qu'il y a à cet endroit, c'est de faire un petit point.

Il présente une image sur laquelle il y a un premier bâtiment, qui est celui de la société Safe Host SA, dont le nombre précis d'employés n'est pas connu. Le Registre communal des entreprises (ci-après : RCE) a adressé une demande aux différentes entreprises pour connaître le nombre d'employés engagés, mais la société Safe Host SA n'y a pas encore répondu à ce jour. Mais avec les bureaux qui se situent devant, il est estimé qu'il y a actuellement une cinquantaine d'employés.

La deuxième partie est l'immeuble du Grand Atrium, où il y a actuellement, selon le RCE, 28 entreprises et 367 employés. Après avoir discuté avec M. Julien Ménoret, Chef du Service des finances, certaines entreprises comptent dans leur nombre d'employés ceux de leurs succursales. Il faut dès lors être prudent avec ce chiffre, lequel a donc été baissé de 70 % par rapport au chiffre communiqué par le RCE, pour obtenir une estimation de 250 employés.

Un autre point qui est intéressant au niveau des activités est Little Green House, soit une crèche ainsi qu'une école permettant de suivre les deux premières années primaires et qui accueille actuellement 75 enfants, âgés de 3 mois à 6 ans. En ce qui concerne cette dernière, lorsque les éducateurs veulent sortir avec les enfants, il peut être constaté que, à un moment donné, ils se retrouvent sur la route, il n'y a plus de possibilité, et cela ne leur laisse qu'un petit bout de trottoir pour se balader. Mais à partir du moment où ils veulent aller plus loin, dans une forêt ou ailleurs, et bien il n'y a simplement pas de trottoir. Et quand il y a 2 éducateurs pour encadrer 12 enfants, dont certains en poussettes, et bien c'est un peu mission impossible et cela pose actuellement un problème. Aujourd'hui, ils essaient tant bien que mal de traverser la route, mais ils sont très mal à l'aise lorsqu'ils doivent le faire.

La zone principale d'activités regroupe 94 entreprises, ce qui représente entre 600 et 850 employés en tout, cela sans prendre les chiffres de Swissquote où il y a plus de 400 employés. Sur ces 900 employés, un tiers se trouve dans la zone du bas et n'ont aucun moyen d'arriver normalement à pied à cet endroit par un trottoir.

Il est vrai qu'aucun comptage de piétons n'a été effectué. Cela est assez compliqué à faire puisque cela obligerait à mettre des gens sur place toute la journée pour effectuer ce comptage. Mais il propose aux Conseiller(ère)s de faire une autre estimation : sur ces tronçons, il y a 1'000 véhicules par jour. Un véhicule entrant et sortant représente 2 véhicules par jour, ce qui signifie qu'il y a donc 500 véhicules qui entrent et qui sortent. Dans la mesure où il y a 900 employés, cela voudrait dire que 400 employés se rendent à pied à ces endroits-là. Il ne s'agit là que d'une estimation, mais une discussion peut peut-être être faite sur ces chiffres.

Une autre image est présentée aux Conseiller(ère)s. S'agissant de la parcelle n° 112, la COFIN propose d'attendre que quelque chose soit construit pour pouvoir aménager le trottoir et propose également de négocier avec le propriétaire pour prendre en charge la construction du trottoir, comme cela a été fait au chemin de la Crétaux avec Swissquote. La seule différence, c'est que la commune n'est pas propriétaire du terrain. La Municipalité n'a strictement rien pour négocier avec ces entreprises pour faire un trottoir dans la mesure où elle n'a aucune emprise sur du domaine privé. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que le bout de trottoir qui manque actuellement se trouve sur le domaine public. Sur ce tronçon-là, il existe un collecteur qui est actuellement dans état pitoyable. Il résulte des analyses et des images caméra effectuées avant de faire ce projet que le collecteur peut s'effondrer d'un moment à l'autre. Résultat des choses : il est impossible de faire des travaux dessus sans avoir refait le collecteur auparavant. Impossible de passer. Ce qui est très clair, c'est que si aujourd'hui le Conseil communal n'accepte pas ce préavis, la Municipalité devra présenter dans quelques mois un nouveau préavis juste pour refaire le collecteur et les écoulements d'eau qui sont là-bas dans la mesure où, comme déjà dit, il risque de s'écrouler. Et s'il venait à s'écrouler, des refoules d'eaux vont se faire sur ces zones, que ce soit au Grand Atrium ou à Safe Frost SA.

L'image suivante projetée représente un point central névralgique, soit le carrefour Avouillons / Fontenailles. Il est intéressant de constater qu'il y a une discontinuité du trottoir, donc une zone à problèmes. Pourquoi ne pas faire de trottoir à cet endroit et ne pas relier les bouts de trottoirs ensemble ? Il n'a pas tout à fait bien compris les arguments présentés par la COFIN. Ensuite, lorsque l'on veut faire une traversée, on se retrouve toujours sur la route, donc constamment en danger. On ne peut pas, avec une poussette par exemple, repartir dans le pré, et on se retrouve donc dans une zone de conflit, qui est un peu une mission impossible. Alors la COFIN – et cela il n'a pas compris car il s'agit d'un argument technique – propose de

mettre le trottoir de l'autre côté, où les piétons vont tout de suite se retrouver en conflit avec les véhicules entrant ou sortant de chez Helfer SA, ainsi qu'un double conflit avec la problématique des camions entrant ou sortant de la SEIC et qui devraient prendre le virage. En plus, il y aurait une emprise sur du domaine privé. Il n'y a donc aucune raison de déplacer ce trottoir de l'autre côté.

En bref, pour résumer les choses, c'est cette zone à risque principale qui a été le début de l'étude menée. Pour ne retenir que l'essentiel, il y a actuellement 300 employés qui se trouvent dans la zone ouest des Avouillons et qui n'ont strictement aucun accès piétonnier, ni aucun éclairage d'ailleurs. Comme il fait encore vite nuit maintenant, il recommande aux Conseiller(ère)s d'aller y faire un tour un soir à la sortie des bureaux et d'y passer en voiture pour par exemple aller acheter du lait à la ferme des Avouillons. Personnellement, il a déjà failli shooter des personnes plus d'une fois. On ne voit rien, strictement rien, les piétons sont en habits noirs, au bord de la route, et ont juste la possibilité de sauter sur le talus si un véhicule vient un peu trop près. Le deuxième point essentiel est la crèche-garderie avec ses 75 enfants, qui ne bénéficie d'aucun accès piétonnier continu et dont les parents des enfants ne peuvent pas venir déposer ou récupérer leurs enfants à pied. Cette zone à risque, avec cette discontinuité de trottoirs, est jugée assez dangereuse pour la Municipalité. Il est vrai qu'il y a des trottoirs en partie existants, mais comme ils ne sont pas continus, rien n'incite à utiliser la mobilité douce pour se déplacer là-bas.

Ensuite, la COFIN parlait de la charge de travail dans les bureaux au sein du SIE. Le calcul a été fait et il a été estimé à 150 heures, ce qui représente 4 ingénieurs plus 1 dessinateur – lesquels travaillent grosso modo 8'000 heures par an – soit moins de 2 % de la charge annuelle de travail. Ce taux ne va pas empêcher les bureaux du SIE de travailler sur des projets essentiels pour la ville. En outre, comme déjà dit, le collecteur d'eaux claires est mort et doit de toute façon être remplacé dans les plus brefs délais, même si ce préavis n'est pas accepté ce soir.

Il ajoute que le cheminement historique « Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à la Lignière » et les installations y relatives passent par la route des Avouillons, à un endroit où il n'y a pas de trottoir, où il n'y a pas d'accès sécurisé. Il estime aussi que si les familles glandoises veulent aller se promener vers la Promenthouse, elles doivent avoir un moyen sécurisé pour pouvoir s'y rendre, par le biais de ce trottoir. Ce qui est également important, c'est que dans tout le projet il n'y a aucune emprise sur du domaine privé, et cela simplifie bien les démarches pour pouvoir faire les choses. Il est parlé d'un investissement beaucoup trop élevé. Et bien cet investissement, amorti sur 30 ans, représente un coût annuel de CHF 17'500.-. Alors à se poser la question si cela est trop élevé.

Avec ces arguments, il espère avoir pu apporter certaines réponses aux questions légitimes qu'avait la COFIN et convaincre les Conseiller(ère)s d'accepter ce préavis et de faire ce trottoir pour les employés qui se trouvent dans cette zone.

- M. Rodolphe Chatagny : aimerait revenir sur quelques points qui ont été soulevés par M. le Municipal Michael Rohrer, par exemple l'accès pour la crèche, où il a été dit que personne ne peut y amener son enfant s'il n'y a pas de trottoir. En attendant, il n'y en aura toujours pas parce que, sur le chemin de la Crétaux, en venant de la gare, il n'y aura toujours pas de trottoir. La seule possibilité est pour ceux qui viendraient à pied depuis l'avenue du Mont-Blanc, mais il ne pense pas que cela soit la majorité des personnes. Après, effectivement, il y a ce chemin devant un champ – qui pour finir est devenu un chemin créé par les piétons pour ne pas être sur la route et où il n'y a plus d'herbe. Il va personnellement régulièrement dans cette zone pour se rendre au fitness, en descendant le chemin de la Crétaux pour arriver ensuite sur celui de Fontenailles. Il y a aussi été très souvent avec ses enfants, mais le grand problème n'est pas du tout là. Le grand problème est le chemin de la Crétaux, et c'est là que d'ailleurs, comme indiqué, il y a énormément d'employés. Tous les employés cités travaillent sur le site dont l'accès se fait par le chemin de la Crétaux, et non pas par le chemin des Avouillons. Il y a à peu près un millier de voitures par jour, mais de nouveau, il s'agit de personnes qui se rendent à leur travail en voiture. Il a été ensuite dit qu'environ 300 personnes y viennent à pied, d'accord, mais la plupart des gens viennent en voiture.

Il a eu des discussions avec des personnes de la société CAS SA, chez qui d'ailleurs arriverait le trottoir du chemin de Fontenailles, lesquelles ne sont pas favorables à ce trottoir car aucun employé n'est piéton. Enfin, sur le chemin de Fontenailles, il y a un petit carrefour qui peut être

considéré comment un peu dangereux et pas terrible, il le reconnaît parfaitement. Par contre, il y a quand-même un point relativement important : si vous descendez sur le chemin de la Crétaux, vous allez aller tout droit – les piétons vont toujours sur le chemin le plus court. Personne ne va faire un détour pour aller à un endroit où il n'y aura même pas de passage piéton puisque, en fait, le Canton a déjà dit qu'il n'y a pas assez de piétons sur cette route pour avoir le droit de faire un passage piétons. Il est étonnant que, de nouveau, au niveau de la commune on estime qu'il y a assez de piétons et que le Canton dise le contraire. Le problème c'est que personne n'a fait pas de mesures et on ne sait pas combien il y a réellement de piétons sur cette route.

Enfin, s'agissant du collecteur, en effet celui-ci a l'air d'air usé mais, en lisant le préavis qui est extrêmement clair là-dessus, il est bien mentionné que le collecteur pourrait être mis en danger en cas de travaux, mais dans le cas où il n'y aurait pas de travaux, d'après ce qui est marqué dans le préavis, il n'y a aucun risque à court terme en ce qui concerne celui-ci.

C'est une partie des points que les membres de la COFIN ont soulevés et il croit vraiment que ce projet vient trop tôt. Il faudrait plutôt attendre de savoir les travaux qui seront entrepris sur certaines des parcelles. La COFIN n'est pas contre le projet et ne dit pas qu'il ne faudrait pas faire de trottoir du tout. Simplement, pour l'instant, c'est trop tôt. Il faut déjà attendre que Swissquote construise le trottoir sur le chemin de la Crétaux, pour qu'il y ait une vraie continuité depuis la gare, et après il y aura un vrai sens de continuer ce trottoir plus loin. Et surtout, sur le chemin de Fontenailles, il y a vraiment un problème sur la gauche, où un petit bout de trottoir pourrait être mis. Il y a un tout petit bout avec 2 ou 3 arbres, avec à droite les différentes entreprises où un semi-trottoir a déjà été créé, avec des places de parc d'un côté et avec un chemin. Donc vous n'êtes pas sur la route quand vous descendez tout le chemin jusqu'au fitness, jusqu'au parking situé devant le bowling, et si vous continuez il y a un chemin qui n'est pas sur la route et qui continue tout le long. Il le fréquente quasiment tous les jours.

- M. Michael Rohrer : déclare que le chemin qui est dans le champ, il recommande d'y passer quand il y a de la neige sur la parcelle n° 912. C'est super agréable quand vous êtes en petits talons. Ensuite, il pense que M. Rodolphe Chatagny oublie peut-être qu'à midi, sur toutes ces entreprises, il y a des employés qui vont manger ou qui vont également au fitness. Ces personnes seraient bien contentes d'avoir un trottoir pour pouvoir se rendre d'une manière sécurisée que ce soit au fitness ou au restaurant, pour essayer de faire marcher un peu les commerces locaux. Ensuite, pour revenir sur le comptage des véhicules qu'il a cité, soit 1'000 véhicules par jour, les camionnettes d'entreprises sont également comptées dans ce chiffre. Donc on peut compter nettement moins de personnes qui viennent avec des véhicules privés à cet endroit là. S'agissant du collecteur, il est heureux de voir que M. Rodolphe Chatagny est ingénieur et qu'il a vu les images de la caméra pour constater dans quel état sont ces collecteurs. Il pensait également qu'ils pouvaient tenir encore 2 ou 3 ans, mais il en a rediscuté avec le chef du SIE aujourd'hui, qui lui a clairement dit que non, cela peut s'écrouler à n'importe quel moment et après on se retrouve dans des travaux en situation d'urgence. Alors les Conseiller(ère)s ont-ils(elles) envie de revoir des travaux de cette sorte ? Il est sûr que cela sera moins conséquent que ce qu'il y a eu avec les canalisations sur la Grand-Rue / rue du Jura, mais personnellement ce n'est pas ce qu'il a envie d'y voir. Dernière petite correction : ce n'est pas le manque de piétons qui fait que l'on ne peut pas faire un passage piétons. M. Rodolphe Chatagny a mal compris la norme VSS, laquelle implique 300 véhicules/heure aux heures de pointe pour avoir le droit de mettre un passage piétons. Ce n'est pas déterminé par le nombre de piétons qui traversent la route, mais bien par le nombre de véhicules/heure maximum qui y passent. Il ne faut pas confondre les choses et il tenait à clarifier cela.
- M. Michel Girardet : relève qu'il a été dit que, dans la zone ouest, il y a nécessité à compléter ce trottoir. Il a personnellement été voir sur place et il a vu que sur le bout du trottoir existant, il y avait plein de véhicules qui y étaient parkés. Il s'est dit qu'il y avait peut-être une manifestation, des travaux ou quelque chose de spécial, puis il y est retourné quelques jours plus tard. Il a cette fois pris une photographie. Ce bout de trottoir est en fait un parking. Il se pose vraiment la question de savoir si les gens concernés par cette nécessité d'avoir un trottoir sont vraiment inquiets parce que cela ne les dérange absolument pas que le trottoir existant soit un parking.

- M. Olivier Moulin : a une question pour M. le Municipal Michael Rohrer. Le collecteur d'eaux claires est-il en mauvais état seulement dans le tronçon concerné ou cela peut-il déborder dans des endroits où il y a déjà des trottoirs ?
- M. Michael Rohrer : répond qu'il n'a pas le plan exact sous les yeux, mais il sait qu'il y a une septantaine de mètres qui sont à refaire, plus le collecteur d'eaux claires. Il ne peut pas ce soir dire l'emplacement exact ni le pourcentage qui se trouve sur la parcelle n° 112, laquelle est plus longue. Mais ce qui est clair, c'est qu'on ne pourra pas, avec des camions, passer sur la parcelle n° 112 sans avoir refait les collecteurs auparavant.
- M. Georges Grandjean : déclare, pour venir en aide à son collègue de la COFIN M. Rodolphe Chatagny, qu'ils ont lu le même texte dans le préavis concernant le collecteur d'eaux claires, soit « *Pour le premier tronçon, le remplacement total de la conduite est obligatoire avant tout aménagement de surface afin de garantir son état et la sécurité des intervenants* ». Ils ont alors compris que c'était parce que l'on faisait des travaux dessus qu'il fallait le remplacer. La COFIN propose de refuser ce préavis pour toutes sortes de raisons. Personnellement, c'est également pour le montant qui est demandé. Il doit dire que CHF 130'000.- pour 70 mètres de conduite, cela lui paraît vraiment énorme. La COFIN a demandé des explications au SIE, qui a répondu que c'était CHF 1'600.- le mètre, plus CHF 10'000.- pour l'installation du chantier. Il a de la peine à imaginer que l'entreprise ait besoin de plus d'une semaine pour faire ce travail. Une semaine à 4 personnes, cela fait 20 jours de travail à CHF 500.-, soit CHF 10'000.- et non pas CHF 100'000.-. Il se demande comment on peut expliquer ce montant de CHF 130'000.-. C'est la même chose pour la construction des trottoirs, qui sont profonds de 75 cm. On enlève de la bonne terre qui a de la valeur, on remet en grande partie de la grave et des produits de recyclage, il a aussi beaucoup de peine à imaginer ce montant de CHF 225'000.- pour la construction des trottoirs. Le SIE a dit à la COFIN que cela coûtait CHF 300.- le mètre carré, plus CHF 10'000.- d'installation du chantier. Cette dernière, entre les deux montants, représente CHF 20'000.-. Il ne voit pas ce que l'on peut faire comme installation de chantier, avec CHF 20'000.-, amener des conteneurs, tirer des conduites d'eau, de l'électricité, des balustrades ou il ne sait pas quoi, mais cela lui paraît vraiment énorme, tout comme les CHF 40'000.- pour les divers et imprévus. Il ne voit pas ce qu'il peut y avoir comme imprévus pour creuser une conduite qui a été mise en place il y a quelques années ou pour faire un trottoir sur 75 cm de profondeur. Tous ces chiffres lui font penser que le montant qui est demandé au Conseil communal est largement surfait et que, en acceptant ce préavis, les Conseiller(ère)s donnent vraiment un mauvais signal aux entreprises qui soumissionneront, ainsi qu'aux employés du SIE qui penseront que le Conseil est prêt à accepter toutes les demandes.
- M. Michael Rohrer : explique qu'au niveau des tarifs, même s'il n'est pas spécialiste dans ce domaine, en comparant avec tout ce qu'il a vu et avec les projets qui ont déjà été faits, le prix d'un trottoir s'élève à environ CHF 300.- le mètre linéaire, c'est dans la norme. Ensuite, pour ce projet-là, les montants prévus font que cela doit obligatoirement passer par des marchés publics. Un appel d'offres va dès lors devoir être fait et l'entreprise qui voudra avoir le travail ne va pas se fier aux tarifs mentionnés dans le préavis, elle va simplement mettre le tarif le plus bas possible pour pouvoir avoir le marché. La commune a récemment ouvert des appels d'offres pour des choses concernant la renaturation du Lavasson, et il peut dire aux Conseiller(ère)s que l'écart entre l'offre la moins chère et la deuxième moins chère était pratiquement de 40 %, et que la moins chère était pratiquement moins de la moitié de ce qui avait été budgété dans le préavis. Il est clair que dans ce type de préavis, une petite marge doit être prise puisque, dans le mode de fonctionnement de la commune, il y a d'abord un préavis qui est présenté puis, en cas d'acceptation par le Conseil communal, un appel d'offres est lancé. Cela est la norme depuis tout le temps en ce qui concerne les préavis : il y a toujours les montants qui sont budgétés et les appels d'offres qui se font après. Il a de la peine à comprendre où l'on veut arriver en voulant inverser complètement la tendance de cette manière de travailler. Cela a toujours été fait comme cela et n'a jamais empêché les entreprises de mettre un prix bien plus bas que celui mentionné dans le préavis. S'agissant des divers et imprévus, il relève que pour tous les projets présentés au Conseiller(ère)s jusqu'à présent pour lesquels il y a des montants conséquents, il y a toujours une marge qui tourne autour de 10 % pour les imprévus. Cela a toujours été fait comme cela et il ne comprend pas très bien pourquoi cela est aujourd'hui remis en cause.

- M. Rodolphe Chatagny : comprend tout à fait ce qu'a dit M. le Municipal Michael Rohrer, mais il a vraiment une demande à faire et peut-être un changement à proposer. Il est vrai que, jusqu'à maintenant, les soumissions sont faites a posteriori. Il est très heureux d'entendre que tout récemment, sur l'un des préavis, le montant final sera probablement très nettement en-dessous de celui mentionné dans le préavis. C'est vrai que jusqu'à maintenant, dans toutes les annonces de bouclage de préavis communiquées par M. le Municipal Gilles Davoine, les montants sont en général inférieurs à ceux des préavis, mais ils le sont très rarement à 40 % en-dessous et se situent en moyenne entre 5 % et 10 % au grand maximum en-dessous. Il se pose quand-même la question. On le sait malheureusement, lors de demandes de travaux et de soumissions, les prix pour le marché public sont plus élevés que pour le marché privé. Systématiquement, les travaux qui sont exécutés par les entreprises, lorsque ces dernières savent qu'il s'agit de travaux pour une commune, sont surfacturés. Par exemple, pour la fabrication du même mur ou de la même petite chose pour un privé, la facture ne sera pas du tout la même que si c'était pour une collectivité publique. C'est un fait pratiquement acquis sur la plupart des choses et il pense qu'il faudrait commencer à lutter là-contre. Peut-être faudrait-il faire les soumissions avant les préavis. Cela ferait évidemment du travail supplémentaire pour le SIE ou un autre Service, avec le risque qu'à la fin le préavis ne soit pas accepté. Mais aujourd'hui, combien de préavis ont-ils été refusés depuis le début de la législature ? Zéro. Ce sera peut-être le premier ce soir. Mais il pense que, sur le peu de préavis où il existe vraiment un risque qu'il soit refusé, le gain qui pourrait être obtenu en faisant d'abord les soumissions puis ensuite arriver avec un préavis dont le montant est beaucoup plus précis, sans déjà donner le chiffre maximum que la commune serait prête à payer aux entreprises, ferait qu'il y aurait probablement plus de marge pour arriver à discuter les prix. Et il pense que, d'un point de vue financier, cela ferait du sens. Il est vrai que cela serait un vrai changement, mais il se pose la question de savoir si cela pourrait être envisagé.
- M. Thierry Genoud : croit que c'est une très fausse idée de penser que les entreprises lisent le procès-verbal du Conseil communal. Elles lisent peut-être les journaux puisque la presse est toujours très intéressante, mais ce n'est pas parce qu'un rapport ou un procès-verbal du Conseil mentionne que par exemple CHF 500'000.- ont été octroyés pour des travaux que les entreprises ne vont pas mettre à niveau leur devis, il espère que les Conseiller(ère)s sont conscient(e)s de cela. Cela a été prouvé dans plusieurs chantiers et c'est exclu, simplement parce que les entreprises n'auraient pas de travail. Elles doivent être concurrentielles. Il est vrai que les prix du marché public sont plus chers que ceux du marché privé. La Loi sur les marchés publics a été mise en place pour éviter le copinage, pour éviter que ce soit toujours les mêmes entreprises qui travaillent. C'est vrai que, dans le public, on n'arrive pas à être vraiment concurrentiel. Pourquoi ? Parce que le privé peut discuter avec les entreprises mais, dans le marché public, on ne peut pas. Dès le moment où on a passé les seuils, on n'a plus cette possibilité d'aller discuter avec les entreprises. Donc ceci explique un peu cela. Mais il ne faut pas penser que cela sera moins cher si l'on fait des soumissions et si l'on fait travailler des gens avant la certitude que le Conseil communal ne valide un projet. Il serait dommage que des équipements et des infrastructures au niveau des trottoirs et des collecteurs soient refusés pour une question de montants. La COFIN peut dire que c'est trop cher, mais alors qu'elle fasse un amendement. Personnellement, il a son bureau aux Avouillons et peut donc dire que c'est gentiment la catastrophe. Cela pourrait encore attendre 2 ou 3 ans, mais il est vrai qu'il y a énormément de piétons qui sont sur la route. Que la COFIN ait alors le courage de dire qu'il faut baisser de 15 % le montant et M. le Municipal Michael Rohrer, avec son Service, fera le nécessaire pour arriver à ce montant, ou pas. Soit ils n'arrivent pas au montant requis et les travaux ne seront pas fait, soit ils arrivent peut-être à réduire les coûts, à travailler encore plus que ce qu'ils font et, à ce moment-là, les équipements qui sont utiles aux gens qui viennent travailler à Gland pourraient être faits. Mais il demande aux Conseiller(ère)s de ne pas refuser ce préavis pour une question de montant qui est trop élevé. Il s'agit de travaux qui sont nécessaires pour les personnes qui viennent travailler, qui viennent amener leurs enfants ou qui traversent ce quartier. Alors faisons ces travaux, moins chers peut-être, car le SIE fera tout ce qui est en son possible pour réduire les coûts.
- M. Patrick Wegmann : a une question pour la Municipalité. Pour quelle raison cette dernière impose-t-elle tout le temps aux Conseiller(ère)s des préavis qui sont déjà en avance, pour lesquels les travaux déjà fixés ? Elle dépense de l'argent avant même que le Conseil communal ne prenne les décisions. C'est une chose qu'il ne comprend pas et n'arrive pas à comprendre. Les Conseiller(ère)s reçoivent toujours les préavis à la dernière minute. Sur ce

point de vue là, il aimerait bien avoir une réponse de la Municipalité. S'agissant des Avouillons, il est vrai que c'est une chose qui est très importante, mais ce n'est pas une priorité. Il y a d'autres axes à Gland qui sont prioritaires, plutôt que de dépenser de l'argent pour l'instant pour les Avouillons. Peut-il y a-t-il un intérêt par rapport aux entreprises ? Il ne le sait pas, mais il voulait au moins poser la question.

- M. Gérald Cretegnny : comprend ce que dit M. Patrick Wegmann. Il pense que quand il y a des problématiques telles que celle survenue à la Grand-Rue, avec des canalisations qui sautent et qui ne peuvent pas être laissées comme cela, la Municipalité ne va pas attendre la prochaine séance du Conseil communal ou une séance 3 mois plus tard pour demander de l'argent. Elle va donc forcément faire les travaux. Mais autrement, s'agissant du fait d'accuser la Municipalité de dépenser de l'argent avant de le solliciter, il demande très clairement à M. Patrick Wegmann de lui faire la liste des préavis qui sont présentés finalement après les travaux, mais peut-être pas ce soir, il peut joyeusement prendre son temps pour faire cette liste. Il est très curieux, et il pense que l'ensemble de la Municipalité l'est également, de savoir à quel moment cette dernière a pu dépenser de l'argent avant de l'obtenir.
- M. Eric Dällenbach : a une question par rapport à la parcelle n° 112, au bord de laquelle la Municipalité prévoit de faire le trottoir et sur laquelle il n'y a rien de construit. Pratiquement, s'il y a un trottoir à cet endroit, il pense que le futur constructeur, qu'il soit privé ou public, sera obligé de faire péter le trottoir pour effectuer des travaux, peut-être à ses frais, ça c'est clair. Mais cela ne vaudrait-il pas la peine justement d'attendre et de faire ce trottoir dans la même optique que ce qui a été fait avec Swissquote ? Il répète ce qu'a dit M. Georges Grandjean par rapport à la COFIN, à savoir que les membres de cette dernière ne s'opposent pas à ce trottoir maintenant, mais ils essaient de dire que toute cette année la ville de Gland est dans un trou au niveau des impôts. Ils conseillent de faire très attention et de bien voir les priorités. Il croit savoir que, au niveau du centre-ville et du Bourg, cela pète plus qu'en bas. Lui il n'est pas ingénieur non plus, il ne peut pas savoir ce qui va péter en premier. Mais qu'est-ce que la Municipalité attend pour refaire le haut de la ville et ensuite faire le reste ? Il n'y a rien qui urge, à sa connaissance il n'y a pas encore eu de mort, les tous petits enfants – et il en a aussi – passent là-bas en tenant la main de leurs parents. Il répète que la COFIN n'est pas opposée à ce trottoir, mais demande de regarder les priorités, surtout pour 2019 avec ce trou fiscal, parce qu'il existe cette peur que, pour 2020 ou 2021, cela soit autre chose.
- M. Michael Rohrer : déclare que la peur est toujours très mauvaise conseillère. Concernant la parcelle n° 112, il n'a pas une boule de cristal pour dire aux Conseiller(ère)s quand cette parcelle sera vendue et quand quelque chose sera fait. Cela sera peut-être dans une année, ou dans 5 ans comme dans 10 ans. Personnellement, il n'a pas envie d'attendre qu'il y ait un mort avant de pouvoir faire quelque chose là-bas. Ensuite, comme il l'a déjà expliqué, la charge de travail pour le SIE représente 2 % de la charge de travail annuelle, ce qui laisse largement le temps à ce Service de pouvoir travailler pour les projets essentiels, il ne faut pas avoir peur de cela. Quant à la situation financière, il ne sait pas s'il veut laisser répondre M. le Municipal Gilles Davoine, mais la situation financière de la commune est loin d'être mauvaise. Comme les Conseiller(ère)s le savent, la marge d'autofinancement nette est positive, contrairement à bien d'autres villes autour de Gland. Il ne voit pas pourquoi il faudrait attendre encore quelques temps pour pouvoir refaire ça, le prix ne va pas baisser en attendant. S'agissant des négociations avec les propriétaires de la parcelle n° 112, il ne sait pas quelle est la monnaie d'échange que les Conseiller(ère)s veulent amener pour leur faire payer le trottoir. Et effectivement, comme M. Eric Dällenbach l'a justement dit, si les propriétaires de la parcelle n° 112 commencent des travaux et que le trottoir devait être refait, cela serait évidemment à leur charge et non pas à celle de la commune.
- Mme Béatrice Saxer-Brown : aimerait bien que l'on ramène un peu de sérénité, c'est très tendu ce soir, on a l'impression que ce petit bout de trottoir est le projet du siècle. Personnellement, ce qui l'impressionne quand-même un peu et ce qui l'interpelle, c'est qu'il y a effectivement une question de priorité. Cela fait longtemps que les Conseiller(ère)s entendent parler des réfections dans le Bourg et effectivement ils(elles) ne voient rien venir, alors qu'il y a beaucoup de gens qui habitent à cet endroit et que, vers les Avouillons, il s'agit plutôt d'entreprises. Elle comprend tout à fait le besoin futur d'un trottoir, mais elle se pose aussi la question de savoir s'il s'agit d'une urgence. Pourrait-on éventuellement imaginer de plutôt mettre une bande jaune le long de la route afin de pouvoir différencier les zones, en attendant que les choses se profilent un peu plus clairement ? Elle se rend également souvent

dans ce quartier des Avouillons, elle y voit effectivement beaucoup de voitures, mais les piétons qui y viennent arrivent surtout depuis la gare, donc depuis derrière, et circulent moins sur cette parcelle.

- M. Rasul Mawjee : est un peu déçu par ce projet car il habite au sud de la Route Suisse. Si l'on veut rejoindre la Route Suisse depuis la gare, on emprunte le chemin de la Crétaux, puis on traverse la route des Avouillons et on descend finalement le chemin de Fontenailles. Il est donc possible de descendre à pied et effectivement il y aura un trottoir uniquement sur 55 mètres. Les 254 mètres restants seront faits sur la route. Il a tout à l'heure été parlé du fait que des piétons vont descendre à pied pour par exemple aller au fitness. Alors ils auront un trottoir sur un petit bout, puis ils seront sur la route. Il s'agit d'une route étroite qui, il est vrai, est réservée aux livreurs, mais qui est également fréquentée par des camions qui viennent livrer des fruits ou qui vont chez le frigoriste situé plus bas. Ses enfants aiment bien rentrer à la maison à pied par ce chemin. Par contre, ils ne seront pas du tout en sécurité. Même les gamins qui vont aller en pousse-pousse ne pourront y aller que sur 55 mètres, et après ils seront sur la route. Il est déçu que le trottoir soit partiel – uniquement sur une petite partie – il est déçu que l'on prône la mobilité douce avec les 30 km/h et tout ça, mais que l'on n'ait pas du tout pensé au gabarit de la route finale, pas seulement aujourd'hui, mais avec ce qu'on aimerait comme mobilité douce à cet endroit, d'autant plus qu'il y a effectivement le chemin pour le Baron Guiguer qui y passe. Donc, s'agissant de ce projet, si le montant le dérange, si les priorités le dérangent, l'aménagement du chemin de Fontenailles lui paraît complètement non pensé et très mal étudié.
- M. Michael Rohrer : aimerait apporter quelques réponses. Le premier point est qu'il est proposé de mettre une bande jaune le long de la parcelle n° 112. C'est un peu mettre un emplâtre sur une jambe de bois et cela ne résout aucunement le problème de la traversée qu'il y a au carrefour Avouillons-Fontenailles. Le deuxième point est qu'il est vrai que le trottoir ne serait fait que sur une cinquantaine de mètres sur le chemin de Fontenailles. La seule problématique qu'il y a plus loin, c'est que l'on se retrouve sur du domaine agricole. La limite de la parcelle agricole va pratiquement jusqu'à la route, donc si l'on veut faire un trottoir de ce côté, il va falloir passer par une expropriation et par un changement d'affectation. S'agissant d'une zone agricole aujourd'hui, les Conseiller(ère)s connaissent les problèmes rencontrés avec la LAT, et bien il faut trouver une surface de compensation. Et bon courage pour trouver cette surface de compensation. Ensuite pourquoi n'y a-t-il que ces 55 mètres de trottoir sur le chemin de Fontenailles ? Parce que c'est une aide à la traversée. Une fois que les piétons auront traversé et seront arrivés de l'autre côté, ils pourront emprunter ce trottoir et pourront tout de suite s'engager sur le chemin des Fontenailles et par la suite, comme cela a été expliqué, sur le côté gauche en descendant, où c'est pratiquement partout goudronné et où il y a des possibilités, en dehors de la route, de pouvoir marcher sur un endroit sécurisé qui n'est pas un champ.
- M. Eric Dällenbach : voit que M. le Municipal Michael Rohrer change d'argumentation. Ce qui intéresse ce dernier, c'est la protection des enfants. Mais pour les derniers mètres, il n'y a pas de trottoir pour la protection des enfants désirant se rendre vers la Route Suisse, et cela pour une autre raison. Si l'argumentation de M. le Municipal Michael Rohrer est la protection des piétons, alors qu'il fasse un trottoir jusqu'au bout. On protège ou on ne protège pas.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 41 non, 6 oui, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le préavis municipal n° 52 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles, soit :

- I. de ne pas accorder un crédit de CHF 525'000.- et de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. de ne pas autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 525'000.-.*

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal n° 50 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs

- La séance est fixée au lundi 18 février 2019 à 19h30, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Christine Girod et M. Thierry Genoud. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Léonie Wahlen, PLR

Membres : M. Jean-Philippe Genoud, GdG – Mme Anik Freuler, GdG – M. Yves Froidevaux, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Beney, UDC,

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Sabine Million Courvoisier : souhaite que la Commission technique se penche sur deux sujets, entre d'autres, et que dite Commission puisse les relayer dans le cadre de la séance. Le premier concerne l'intérêt et l'utilité de ce type de tableaux interactifs pour les petites classes, sans remettre en question le financement en ce qui concerne les bornes Wi-Fi puisque, comme cela ressort du préavis, l'Etat le préconise. Le second point concerne le coût qui est quand-même non négligeable, en sachant que cela représente les collèges des Tuillières, de Mauverney A et B et bien entendu, comme stipulé dans le préavis, on peut imaginer qu'un prochain préavis viendra pour le collège des Perrerets, avec un financement d'environ un demi million de francs. C'est quand-même un investissement qui sera de l'ordre au bas mot de CHF 2 Mios, donc la question se pose.
- M. Evan Lock : a trois questions pour la Commission technique. La première concerne les anciens tableaux noirs : seront-ils donnés à des associations, comme cela avait apparemment été fait pour le préavis s'agissant de Grand-Champ ? La deuxième question est par rapport au chiffre 5, page 4, où il est dit que les élèves pourront facilement se connecter. Apparemment ils auront des tablettes fournies par l'école, qui seront de marque Apple, mais pourront-ils aussi se connecter aussi avec d'autres tablettes comme par exemple Androïde ? La dernière question concerne les montants combinés de CHF 85'000.- pour la réfection des passages coupe-feu et la réfection des peintures. Il se pose la question de savoir s'il ne s'agit pas de montants qui devraient plutôt être pris dans un entretien que dans ce préavis.
- M. Rodolphe Chatagny : a une question pour la Commission technique concernant l'antenne Wi-Fi et le Wi-Fi. D'abord, d'un point de vue de sécurité informatique, y aura-t-il plusieurs réseaux Wi-Fi, comme par exemple un réseau plus privé et un réseau public ? Il faut effectivement faire de plus en plus attention à la sécurité des données et il serait dommage que des données concernant des enfants puissent être récoltées de manière extrêmement facile. D'autre part, ce Wi-Fi sera-t-il disponible uniquement pour les professeurs et dans le cadre scolaire ou sera-t-il également ouvert aux enfants, soit un réseau public réellement ? Enfin, il a une question sur le positionnement de ces antennes. Il lit dans le préavis que ces dernières se trouveront dans chaque classe. Y aura-t-il vraiment des antennes indépendantes qui seront posées dans chaque classe ou s'agira-t-il de relais pour simplement augmenter la taille du signal ? Une optimisation a-t-elle été faite pour la couverture de ces antennes ou une étude à ce sujet est-elle prévue ? Il pense qu'il faut quand-même faire relativement attention avec toutes ces émissions au niveau Wi-Fi et il pense qu'il serait bien de ne pas avoir une surcouverture uniquement parce que l'on décide de mettre une antenne dans chaque classe. Dans ce cadre-là, quel sera le débit au niveau Wi-Fi ? Il ajoute un petit commentaire sur le dernier point au niveau du développement durable, qui parle plus du fait qu'il faudrait que tout le monde ait le Wi-Fi et que tout le monde ait accès au numérique. Personnellement il ne voit pas le rapport avec le développement durable et aimerait donc avoir un peu plus de renseignements sur les questions qui concernent effectivement le développement durable.

- M. Anik Freuler : aimerait avoir des informations quant au prix, car elle a fait une comparaison avec le préavis municipal n° 100 de 2016. A titre indicatif, par exemple, les écrans interactifs coûtaient environ CHF 10'000.- pièce contre CHF 14'000.- dans ce préavis. Les beamers coûtaient quant à eux CHF 9'300.- pièce contre CHF 13'000.- actuellement. Elle aimerait aussi savoir quel est le bilan par rapport à ceux qui ont déjà été installés à Grand-Champ, parce qu'il est parlé d'écrans mobiles, qu'il en faut deux au cas où les autres ne fonctionneraient pas. Qu'en est-il à Grand-Champ de cette expérience ? Elle aimerait également savoir à combien vont se chiffrer les frais d'entretien de ces écrans.
- M. Rasul Mawjee : croit qu'aujourd'hui on parle beaucoup de rayonnements ionisants et il y a toujours des gens qui sont soucieux de tout ce rayonnement qu'on subit. Evidemment, en tant qu'adulte, avec les natels, les GSM et tout ce qui va avec, on est bien ionisé. Il y a des parents qui sont sensibles et qui essaient de protéger leurs enfants des rayonnements ionisants jusqu'à un âge avancé, aussi tard qu'ils le peuvent, et il connaît des gens qui ne veulent pas de Wi-Fi à la maison. Il se demande comment est-ce qu'on va pouvoir réagir lorsqu'un parent va effectivement dire que son petit gamin qui a moins de 6 ans ne devrait pas être soumis à un rayonnement Wi-Fi dans la salle de classe. Il aimerait que la question soit posée à ce sujet pour savoir ce qui pourra leur être répondu.
- M. Pierre-Alain Bringolf : a cru comprendre que l'obsolescence de ces tableaux était très courte, même plus courte que l'amortissement prévu qui est de 6 ans. Il serait donc bien que la Commission technique puisse se pencher sur ce sujet. Il y a une phrase qui l'a un peu étonné dans ce préavis, qui se trouve dans le chapitre du développement durable. Vu l'âge des enfants à qui sont adressés ces tableaux, mentionner que les élèves seront ainsi mieux préparés au monde du travail, il pense que, à cet âge-là, ils ont d'autres priorités que de se préparer au monde du travail.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : aimerait connaître, toujours en ce qui concerne le développement durable, le bilan écologique de ces écrans.
- Mme Christine Girod : remercie les Conseiller(ère)s pour leur multitude de questions. Elle voit que cela déchaîne les passions. Elle rappelle que la date de la séance de la Commission a été modifiée et qu'elle se tiendra donc le lundi 18 février 2019, à 19h30, à la bibliothèque de Grand-Champ.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Victor Braune intitulé « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales »

- M. Pierre-Alain Bringolf, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Que la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales rapporte au Conseil tout préavis municipal ou avant-projet créant, modifiant ou supprimant des institutions régionales ou intercommunales, ainsi que sur tout objet relatif à l'une ou l'autre des formes légales de collaboration intercommunale.
 - Tout en respectant les compétences municipales et en évitant les conflits de cogestion, que la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales soit également appelée à donner son préavis ou son avis consultatif, à toute Commission saisie d'un préavis municipal ou d'un avant-projet prenant largement en compte des règles ou des usages régissant les relations à portées régionales ou intercommunales.
 - Que la Municipalité réunisse régulièrement la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales afin de la tenir informée des divers projets et études en cours concernant les affaires régionales et intercommunales.

- Que la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales fasse rapport au Conseil une fois par an sur l'état et sur le développement des relations régionales et intercommunales.
- Que la Municipalité étudie légalement la possibilité que la Commission de gestion puisse, de sa propre initiative, déléguer le volet traitant des affaires régionales et intercommunales qui lui incombe actuellement, ainsi que la production d'un message au sein du rapport de gestion.
- Que les révisions et modifications des statuts d'entités à vocation régionale / intercommunale, fassent partie des attributions de la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales.
- De garantir qu'une des missions essentielles de la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales soit de servir de relais d'information et de communication entre le Conseil communal et les entités à vocation régionale / intercommunale.
- Que la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales soit invitée – ou soit autorisée à prendre l'initiative de participer à des activités, présentations, et autres fora traitant de ces sujets et soit encouragée à assister, en tant qu'auditeur, à des séances des Conseils intercommunaux des associations intercommunales ou de Conseils communaux / généraux de communes voisines traitant de questions à portée régionale / intercommunale.
- Afin de permettre un maximum de flexibilité au gré de la situation au sein des partis politiques, de s'assurer que la constitution des membres de la Commission, ainsi que l'équilibre de ses représentativités, soit définie de manière suffisamment large dans le règlement.
- Que la Municipalité ajoute, comme annexe à son préavis, un répertoire exhaustif, y compris les représentantes et représentants de la Ville de Gland y siégeant, des entités intercommunales dans le sens de l'art 107a let. 2 LC dont fait partie la Ville de Gland, soit les entités établies sur la base d'un contrat de droit administratif, les ententes intercommunales, les associations de communes, les fédérations des communes, les agglomérations, et les personnes morales de droit privé.
- Qu'un inventaire des préavis à caractère régional présentés lors de la présente et de la dernière législature, figure dans le préavis de la Municipalité, ceci pour se faire une idée du volume de travail potentiel de la future commission dans ce domaine.

Il lit ensuite les conclusions de dite Commission recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'approuver la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat. Il précise que, en cas d'acceptation de dite réponse par le Conseil communal, la Commission technique encourage la Municipalité à présenter un préavis dans ce sens comprenant les détails du projet de création, les modifications réglementaires à implémenter ainsi qu'un inventaire complet des missions et du champ d'action de la future Commission permanente des affaires régionales.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 4 avis contraires, 14 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Victor Braune intitulé « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales ».

9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Encore combien de patinoires mobiles avant une patinoire permanente ? »

- La présidente demande à M. Michel Girardet s'il est satisfait de la réponse.
- M. Michel Girardet : dirait que cette réponse l'a un peu laissé sur sa faim. Bien entendu, il est peut-être trop tôt pour déjà parler de chiffres ou autres. Il est mentionné dans la réponse municipale que finalement, de toute façon, les autres patinoires mobiles vont rester. Il a aussi lu, notamment dans les médias, que la Municipalité va essayer de trouver un maximum de communes qui participeraient également financièrement à cette patinoire permanente, mais la réponse n'est pas vraiment claire sur ce point. Et si des communes, comme Nyon par exemple, entendent garder une patinoire mobile, il pense que ce n'est pas pour cette raison qu'elles devraient moins participer financièrement à une patinoire permanente. Il a le sentiment que, pour l'instant, la Municipalité a décidé d'aller dans ce projet, qu'elle va essayer de trouver des partenaires et qu'elle va faire en sorte que d'autres communes financent également cette patinoire. Ce qui est certain, c'est que c'est bien une patinoire régionale que l'on doit avoir pour l'ensemble du district. On ne va pas multiplier les patinoires comme on a de piscines par exemple. Et si effectivement, comme il le ressent un peu, on va dans un système de patinoire glando-glandoise, avec peut-être une participation relativement faible des autres communes, il a l'impression qu'on va droit dans le mur. Il insiste donc vraiment pour que la Municipalité se démène pour que le cercle porteur ne se limite pas à Gland uniquement ou à quelques communes autour, mais que vraiment le cercle porteur soit le plus large possible, indépendamment du cercle solidaire qui viendra également.
- M. Gilles Davoine : répond qu'il est navré que M. Michel Girardet ait pu avoir cette impression-là, parce que la Municipalité répond dans son ensemble à son interpellation, qui demandait « encore combien de temps ». La Municipalité n'est pas entrée, à ce stade-là, dans des chiffres précis, dans des montants ou autre. Il est vrai que pour l'instant il n'existe de toute manière que des estimations, mais l'idée, en tant que telle et comme cela est mentionné dans la réponse, est que la Région de Nyon soit impliquée. Ce projet est depuis toujours par essence régional et c'est peut-être le premier projet qui va pouvoir être développé de A à Z avec la Région de Nyon. Il n'y a donc pas du tout cette intention d'avoir un projet glando-glandois ou même de se limiter à quelques communes. L'idée est vraiment que cela soit un projet régional. Après, quel que soit le projet régional, avec le système du DISREN, il n'y a pas non plus des montants faramineux. La Région de Nyon ne va pas financer les $\frac{2}{3}$ de la patinoire.

Par contre, s'agissant des patinoires éphémères, beaucoup de communes en ont une, comme Nyon par exemple, et c'est une discussion que la Municipalité a eue dès le début avec ces dernières, qui ont dit qu'elles étaient pour une patinoire régionale. La ville de Nyon a dit que même si la patinoire régionale devait être construite chez elle, ce n'est pas dit qu'elle aurait abandonné la patinoire du bord du lac parce que, finalement, cela a souvent un autre but. Les patinoires éphémères recherchent une autre population, avec d'autres animations ou d'autres choses qui sont peut-être là possibles mais pas sur une patinoire régionale. Même si cette dernière serait largement ouverte au public, il y aurait des clubs et elle aurait une vocation plus sportive que ne le sont les patinoires éphémères, qui sont plus de loisirs. Et par rapport à cela, il est vrai que les patinoires éphémères resteront et peut-être que Gland se posera également la question.

La question épineuse qui se posera, par rapport à Nyon par exemple, se fera au niveau du budget de fonctionnement. En effet, cette ville aura une patinoire qui continuera de coûter et il y aura peut-être des discussions par rapport à cela. En effet, le DISREN prévoit un investissement et non pas un budget. Après, cela ne pourrait revenir qu'à Gland. Actuellement, les budgets de fonctionnement pour les grandes patinoires ont énormément baissé, de même que le budget global d'investissement, qui n'est quand-même plus du tout à la hauteur de ce qui avait été dit à l'époque pour la dernière patinoire de St-Cergue. Ce dernier est même très largement en-dessous de, par exemple, la fameuse piscine couverte puisque, avec les chiffres estimés théoriquement au plus cher de ce qui a été fait à l'interne des Services, le coût serait la moitié de ce qui avait été parlé pour une piscine couverte, et donc pas du tout dans le même ordre d'idée.

Cette patinoire permanente est un projet qui est très attendu et qui est forcément régional. Il pense que la Région de Nyon va participer financièrement. En plus, ce n'est pas un projet pharaonique ou faramineux qui va coûter très cher, parce que tout dépend comment il sera fait, et cela dépend aussi du Conseil communal. Il a été vu que, avec la piscine, des choses avaient été ajoutées. Mais là, il n'est pas prévu d'avoir quelque chose avec un bâtiment architectural ou quelque chose de compliqué. Au contraire, le but est d'avoir vraiment une patinoire qui soit non seulement efficace au niveau patinoire, mais également d'avoir un cube qui serait posé sur une dalle. A l'endroit où cela se fera, il pense qu'il n'y a pas besoin – mais le Conseil communal pourra être d'un autre avis – d'une œuvre architecturale à poser dans le centre sportif si c'est à En Bord, ou même à Montolloy.

Au niveau de la Région de Nyon, il est clair que la discussion est d'emblée faite avec cette dernière. Cela doit se faire avec la Région de Nyon et, comme l'a dit M. Gérard Produit, responsable politique de la Culture, du tourisme et des sports, c'est par essence un projet régional par définition.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

10. Rapport de la Commission de gestion sur le Service de la culture

- La présidente rappelle que la présentation de ce rapport ne débouchera pas sur une votation ou une décision, mais plutôt sur une discussion.
- Mme Myriam Grandjean, ancienne 1^{er} membre et actuel rapporteur de la Commission de gestion (ci-après : COGES), rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Rédaction des cahiers des charges pour tous les employés du Service comme déjà demandé dans le rapport de décembre 2017 au sujet de la gestion des ressources humaines au sein de la Commune.
 - Rédiger un règlement communal au sujet de la Pépinière.
 - Rédiger un règlement communal au sujet des subventions et soutiens aux acteurs de la vie culturelle glandoise.
 - Actualiser les compétences et le rôle de la Commission culturelle comme cette Commission en a déjà fait le souhait par le passé.
 - Rendre l'équipement des projections cinéma au Théâtre de Grand-Champ conforme aux exigences des distributeurs commerciaux, afin d'en faire une salle homologuée comme cinéma et donner un statut à l'équipe chargée du choix des films de Gland'Écran.

Elle lit ensuite les conclusions de dit rapport.

- La présidente remercie la COGES pour ce rapport.
- La discussion est ouverte sur ce rapport.
- Mme Isabelle Monney : tient tout d'abord à saluer le travail effectué par la COGES pour son rapport concernant le Service de la culture. Elle a beaucoup apprécié de pouvoir y lire que les membres de la COGES trouvaient important qu'un montant de moins de 2 % puisse développer autant de choses pour la ville de Gland et ses citoyens. Elle a également apprécié de pouvoir y lire que tout le développement au niveau de la culture mobile – qui permet de se développer dans les quartiers et de proposer toute une palette de thématiques à la population, en plus de ce qui se passe à Grand-Champ – a bien été répertorié dans le rapport. Pour ce qui est des vœux, comme M. le Syndic Gérald Cretegnny l'a dit dans ses communications, il est clair que les cahiers des charges, dont actuellement 37 % sont déjà écrits, seront présentés le plus rapidement possible. Concernant les vœux également sur un règlement concernant les subventions, elle tient quand-même à préciser que l'une des premières tâches du Service de

la culture était d'édicter des directives pour l'attribution de ces subventions, mais ce sont des choses qui pourraient être rediscutées. S'agissant des autres vœux, la Municipalité va prendre un peu de temps pour essayer de répondre le mieux possible à ces attentes. Mais elle salue le travail et est satisfaite du rapport, de même que la Municipalité.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)

Suite à la démission effective de Mme Marion Wahlen, le poste est à repourvoir dès ce jour.

- Au nom du parti politique PLR, M. Michel Girardet propose la candidature de M. Victor Braune.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote à main levée.

Résultat

A l'unanimité, M. Victor Braune est nommé délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte.

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

12. Divers et propositions individuelles

- M. Guillaume Labouchère : rappelle que M. le Syndic Gérald Cretegy avait dit, au mois de décembre 2018, qu'il allait donner aux Conseiller(ère)s des nouvelles sur la Caisse intercommunale de pension en début d'année. Comme c'est actuellement le début de l'année, il voudrait savoir s'il avait plus de renseignements à donner ou s'il attendait le printemps.
- M. Gérald Cretegy : remercie M. Guillaume Labouchère pour ce rappel, tout aussi efficace qu'intempestif. Il s'excuse de ne pas avoir fait attention à cela et une réponse sera apportée lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- M. Rodolphe Chatagny : a une proposition s'agissant de la réponse municipale au postulat de M. Victor Braune. La Municipalité va décider un peu quelles seront les fonctions de cette Commission et le règlement va devoir être revu, mais il s'est rendu compte que, de temps en temps, il y a un manque de communication de la part des Commission intercommunales, cela n'est pas toujours évident et elles travaillent un peu dans l'ombre. Cette Commission va peut-être permettre de reprendre cela. Mais il se demande dans quelle mesure cela ne serait pas intéressant d'intégrer une communication de ces différentes Commissions à l'ordre du jour, de la même façon que cela est fait pour les communications du Bureau ou de la Municipalité. Il croit que cela se fait dans certains conseils communaux et permet de pouvoir communiquer brièvement si quelque chose de spécial s'est passé entre deux séances du Conseil communal. Il serait en effet intéressant d'avoir un petit rapport, sans forcément que cela soit fait de façon écrite, mais oralement.
- M. Maurizio Di Felice : voudrait faire un petit retour sur 2018 pour présenter aux Conseiller(ère)s quelques chiffres de l'Association de la Ligne fortifiée de la Promenthouse, soit la Villa Rose pour simplifier. L'année 2018 a été tout à fait satisfaisante, voire même plus, pour cette Association, puisqu'elle a eu le plaisir, avec les 5 portes ouvertes qui ont été organisées, de recevoir près de 2'000 visiteurs, dont pratiquement 500 rien que pour le week-end inaugural du Sentier du Baron Guiger, les 1^{er} et 2 septembre dernier. Il tient à remercier les Services de la culture et de la communication de la ville de Gland pour leur soutien lors de cette manifestation, et le soutien général de la Municipalité, des espaces verts et de la voirie tout le reste de l'année pour l'organisation. L'Association a également pu recevoir pratiquement 2'000 visiteurs hors portes ouvertes, c'est-à-dire des visites de classes d'école, des visites d'entreprises, des visites de l'étranger et des locations faites à des particuliers, et c'est une grande satisfaction que ce petit musée soit de plus en plus connu.

Pour l'année 2019, quelques petites modifications et nouveautés seront apportées. En effet, 5 portes ouvertes seront organisées les 11 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 7 septembre et 5 octobre 2019. Il y aura un petit changement au mois de mai pour cause du Giron des Musiques les 3, 4 et 5 mai et les portes ouvertes seront reportées au week-end suivant. En outre, en collaboration avec l'équipe qui s'occupe du Fort Fontana, qui est situé vers les Jardins Familiaux, une étude sur les différentes possibilités de navettes sera faite afin de pouvoir faire un trajet entre les deux sites et voir deux différentes manières d'appréhender la promotion historique et la préservation du patrimoine.

Autre date à retenir : le 23 mars 2019, de 09h00 à 12h00, aura lieu le nettoyage du Sentier des Toblerones. Il invite d'ores et déjà les Conseiller(ère)s et la population à y participer. L'Association a obtenu le soutien du Service de M. le Municipal Michael Rohrer, pour l'organisation et le soutien logistique de cette manifestation. Des discussions sont en cours avec la commune de Vich pour avoir une délégation qui viendrait aussi participer au nettoyage de ce Sentier. Cela sera l'occasion de passer un bon moment, lequel sera suivi d'un verre de l'amitié et d'une petite collation.

- M. Michel Girardet : a une question pour M. le Syndic Gérald Creteigny, qui a annoncé dans ses communications que M. François Raval avait quitté la fonction pour laquelle il avait été engagé quelques mois auparavant pour aller au SPOP. Cela est peut-être une très bonne chose pour ce Service, mais il a été fortement surpris d'entendre cela. Une personne a été engagée – dont le plus grand bien a été dit et dont les compétences répondaient à celles de délégué à la promotion économique – et tout d'un coup il s'en va, même s'il va rester pour 20 %, et un assistant va être engagé. Personnellement il aimerait être rassuré : quel profit aura cet assistant ? Aura-t-il le statut d'un simple assistant, auquel cas cela serait peut-être une régression par rapport à la fonction promise aux Conseiller(ère)s, où s'agira-t-il d'une personne qui aura quasiment le même profil que M. François Raval ? Il est en effet étonnant qu'une personne qui a été présentée avec le plus grand bien change déjà de poste 4 mois après.
- M. Gilles Davoine : explique qu'une opportunité s'est présentée au niveau du SPOP. Il a aussi été consulté au niveau de la promotion économique, cela a beaucoup été discuté en Municipalité. L'idée est vraiment qu'effectivement il y ait une stratégie qui soit portée par M. François Raval, avec lui-même évidemment car il s'agit de son dicastère, avec la vision de la Municipalité. M. François Raval sera toujours le délégué à la promotion économique de la ville de Gland et sera avec lui lors des rencontres avec les sociétés de la ville. Il sera prochainement revenu sur la stratégie de la promotion économique avec la réponse au postulat déposé par Mme Sabine Million-Courvoisier. Un(e) assistant(e) en promotion économique sera engagé(e), qui aura un profil similaire à celui de M. François Raval, mais junior. Il est vrai que lorsque la première fois il était recherché un(e) délégué(e) à la promotion économique, beaucoup de profils reçus ne satisfaisaient pas complètement la Municipalité parce qu'ils étaient juste un peu trop juniors ou avec pas assez d'expérience. La Municipalité a bon espoir que, avec la nouvelle annonce, ces mêmes profils vont peut-être revenir et cette fois ils seront adéquats pour la place en question, ce qui fait qu'au final il voit plutôt cela de façon positive. La commune garde M. François Raval qui est effectivement à son avis très bon à ce poste-là, tout en augmentant finalement le pourcentage global au niveau de la promotion économique et en ayant deux personnes pour cela, en plus du Municipal en charge. Il pense que cela est une bonne chose. Cela reste une expérience, cela reste un changement pour un départ qui n'était évidemment pas prévu. Il faudra voir comment cela se passe, mais tout sera fait pour que cela se passe au mieux entre Mme Tanja Michielini, Cheffe de l'Office des Ressources humaines, qui est extrêmement performante, pour trouver la personne compétente. Il sera fait attention à cela, il tient beaucoup à ce point, tout comme le Conseil communal, et tout sera fait pour continuer dans ce sens-là. Il est impatient de présenter aux Conseiller(ère)s, via la réponse de la Municipalité au postulat précité, la stratégie de promotion économique, qui lui semble assez ambitieuse et assez bonne.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous au jeudi 21 mars 2019 à 19h30, à Lausanne, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h45.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

La secrétaire :

Véronique Villaine

Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexe :

1. Interpellation de M. Rupert Schildböck intitulée « Situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune de Gland »

Conseil communal de la Ville de Gland

Interpellation

En vertu de l'art 74 du règlement du Conseil communal de la Ville de Gland le soussigné désire interpellier la municipalité au sujet de la situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire dans la commune de Gland.

Situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune de Gland

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme vous le savez certainement, la Loi [cantonale] sur l'aménagement du territoire et les constructions du 17 avril 2018 (**LATC, RS 700.11**) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018 et donne, avec ses deux règlements d'application (**RLATC, RS 700.11.1** et **RLAT, RS 700.11.2**), le cadre légal pour l'aménagement du territoire dans notre canton. La révision des normes légales cantonales en la matière était nécessaire suite à l'acceptation par la population (62,9%) de la Loi [fédérale] sur l'aménagement du territoire (**LAT, RS 700**) en 2013.

En vertu de l'art 38a de cette dernière, les cantons avaient un délai de cinq ans pour adapter leurs plans directeurs cantonaux aux exigences des nouvelles normes. L'adoption par le Grand Conseil en 2017 de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal [vaudois] (**PDCn**) et son approbation par le Conseil fédéral en janvier 2018 en était le résultat en ce qui concerne le Canton de Vaud.

Sans vouloir aller trop dans les détails, un certain nombre des dispositions de la LAT et de la LATC, ainsi que de leur ordonnance et règlements et directives respectifs, concernent directement les droits et responsabilités de communes en matière de la planification de l'aménagement de leur territoire, notamment les normes relatives aux planifications directrices et d'affectation aux niveaux communal, intercommunal et régional.

Lisant les nouvelles normes légales on constate que « le plan directeur communal ou intercommunal est réexaminé au moins tous les quinze ans. Il est révisé lorsque les circonstances ont sensiblement changé. » (**art 21 LATC**) et que « les plans [d'affectation] sont réexaminés au moins tous les quinze ans. Ils sont révisés lorsque les circonstances ont sensiblement changé. » (**art 27 LATC**). En outre, l'article 17 al 2 LATC rend l'établissement d'un plan directeur obligatoire « pour les communes qui se trouvent dans un périmètre compact d'agglomération », ce qui est le cas de Gland.

Ce qui amène aux questions suivantes, auxquelles la municipalité de la Ville de Gland voudriez bien répondre dans les délais fixés par l'art 74 du règlement du Conseil communal de la Ville de Gland :

1 Suivi des préavis 19-2012 et 45-2013 : révision des plans directeur et d'affectation communal

L'actuel **Plan directeur communal** de la Ville de Gland, tel que disponible sur le site web de la commune, date de juillet 1997. Suite à la **motion Marco Ribeiro**, intitulée « Pour une révision du plan directeur communal » et adoptée par le Conseil communal le 11 novembre 2010, le Conseil communal acceptait le 3 mai 2012 le **préavis municipal 19-2012** et autorisait la Municipalité à entreprendre cette révision en lui accordant un crédit de CHF 145'000.- pour le faire. Par la suite, le Conseil communal acceptait le 20 juin 2013 le **préavis municipal 45-2013** et autorisait la Municipalité à entreprendre la révision du **Plan général d'affectation** (plan de zones) et du **Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions** en lui accordant un crédit de CHF 237'600.- pour le faire.

- Quelle est la **situation actuelle des projets autorisés par les préavis 19-2012 et 45-2013** relatif aux révisions des plans directeur et d'affectation de la Commune de Gland ?

- Quel est le **solde actuel disponible des crédits accordés** pour ces deux projets ?

2 Adaptation aux nouvelles normes et mesures découlant de la LATC, du RLAT, du RLATC ainsi que de la 4^e adaptation du PDCn

Le [Bilan et Ambitions Mi-Mandat de la Municipalité](#) du 25 janvier 2019 pour la législature actuelle précise comme l'une des ambitions pour l'année en cours que « suite à l'entrée en vigueur en 2018 de la Loi [cantonale] sur l'aménagement du territoire et des constructions le **plan d'affectation communal se met en place**. Le **plan directeur intercommunal** apportera une réflexion régionale sur les thématiques telles que l'urbanisme, la mobilité et les transports, les infrastructures et l'environnement ».

- Est-ce que le travail amenant vers ces plans d'affectation communal et directeur intercommunal se fait **toujours dans le cadre des projets lancés par les préavis 19-2012 et 45-2013** ?
- **Quelles instances supra-communales et quelles autres communes sont impliquées** dans l'établissement du nouveau plan directeur intercommunal et s'agit-il bien d'un plan établi selon l'art 17 lit 2 de la LATC qui prévoit *inter alia* que « [la partie stratégique de ce plan] soit adopté par les conseils communaux ou généraux des communes concernées [...] » ?
- Étant donné que les nouvelles normes légales ne connaissent plus de plans partiels d'affectation, ni des plans quartier ou des plans d'extension partiel, quel sera le futur statut légal des **27 plans partiels d'affectation, plans quartiers et plans d'extension partiel**, qui existent aujourd'hui pour le territoire de la commune et dont le plus vieux plan date du 2 mars 1967 ?
- Quel est ou pourrait être l'**impact à court (horizon 2022), moyen (horizon 2030) et long terme (horizon 2040)** de la nouvelle LATC, de ses règlements d'application et de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal sur la politique d'aménagement du territoire à Gland ?

3 Redimensionnement et dézonage de la zone à bâtir communale

Dans le cadre du travail amenant à la révision du LATC, à ses règlements d'application et à la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal, le Service du développement territorial de l'État de Vaud a tiré un **Bilan des réserves en zone d'habitation et mixte pour les communes et quartiers hors de centres**. Selon les chiffres publiés au printemps 2015, le taux de croissance 2006-2030 était de 45,6% pour la commune de Gland et donc deux fois plus haut que le taux autorisé selon le PDCn (22%). De ce fait, Gland figure parmi le trois-quarts des communes du canton de Vaud qui possèdent des réserves de zone à bâtir surdimensionnées et doivent procéder à un dézonage pour se conformer aux normes actuelles de la LATC.

- Quelles mesures la Municipalité a-t-elle déjà pris ou va encore prendre afin que la **réserve des zones d'habitation à Gland soit conforme aux nouvelles normes**, sachant que le législateur a fixé le délai pour un éventuel redimensionnement de la zone à bâtir au 30 juin 2022 ?
- Est-ce la Municipalité fait ou va faire recours aux **services de Pro Natura Vaud et du WWF Vaud** qui offrent leurs expertises en la matière et se tiennent à disposition des communes pour ce travail ? Si non, pourquoi pas ?

4 Révision des plans directrices régional et intercommunal

En conformité avec la LATC, la **mesure 1.3.2 de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal** précise que « le Canton soutien les groupes de communes initiant un projet de territoire à l'échelle de leur région [...]. Il encourage l'élaboration et le **renouvellement des plans directeurs régionaux** par une démarche de projet de territoire coordonnée notamment avec la stratégie de développement économique régionale. ».

- Dans ce contexte, **quel est le statut légal actuel du Plan directeur régional du district de Nyon**, dont le volet stratégique date de décembre 2010 et le volet opérationnel d'avril 2016 ?

- Est-ce que la Municipalité va demander au Comité de direction de l'association Région de Nyon à **considérer une prochaine révision de ce plan directeur régional** afin qu'il soit conforme aux normes de la LATC ? Si oui, quand cette révision pourrait avoir lieu et qui sera impliqué dans ce projet de révision ?

En conformité avec la LATC, la **mesure 1.3.4** du document précité stipule que « certaines questions nécessitent une approche conjointe de plusieurs communes. Les traiter dans un projet régional serait disproportionné ; dans un projet communal, ce serait inadapté. [...] Le canton s'engage à reconnaître ces planifications intercommunales et à les soutenir ».

- Dans ce contexte, **quel est le statut légal du Schéma directeur intercommunal Gland-Vich**, qui date de juin 2006 ?
- Est-ce que la Municipalité **prévoit une prochaine révision de ce plan directeur intercommunal** afin qu'il soit conforme aux normes de la LATC ? Si oui, quand cette révision est-elle prévue et qui sera impliqué dans ce projet de révision ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de la Ville de Gland pour la réponse qu'elle donnera à cette interpellation.

*Rupert Schildböck
Conseiller communal de la Ville de Gland
Gland, 5 février 2019*

ANNEX 1

Bases légales et autres références

- **Confédération**, [Loi \[fédérale\] sur l'aménagement du territoire](#) (LAT 700)
- **Confédération**, [Ordonnance \[fédérale\] sur l'aménagement du territoire](#) (OAT, RS 700.1)
- **État de Vaud**, [Loi \[cantonale\] sur l'aménagement du territoire et les constructions](#) (LATC 700.11)
- **État de Vaud**, [Règlement \[cantonal\] sur l'aménagement du territoire et des constructions](#) (RLATC 700.11.1)
- **État de Vaud**, [Règlement \[cantonal\] sur l'aménagement du territoire](#) (RLAT 700.11.2)
- **État de Vaud**, [4^e adaptation du Plan directeur cantonal 2008 du 31 janvier 2018](#). Lausanne, janvier 2018
- **État de Vaud**, [Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman](#). Lausanne 2000
- **Site web de l'État de Vaud**, [Rubrique aménagement du territoire](#)
- **Canal YouTube de l'État de Vaud**, [Nouveautés de la LATC](#)
- **Canal YouTube de l'État de Vaud**, [Loi \[cantonale\] sur l'aménagement du territoire : les nouveaux enjeux](#)
- **Canal YouTube de l'État de Vaud**, [Adoption de la 4^e adaptation du plan directeur cantonal](#)
- **Canal YouTube de l'État de Vaud**, [Redimensionner les zones à bâtir : l'exemple de Rossinière](#)
- **Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), Agglomération Franco-Valdo-Genevois**, [Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 : Projet d'agglomération de 3^{ème} génération](#) (PA3), Genève, décembre 2016
- **Association Région de Nyon**, [Plan directeur région du district de Nyon : volet opérationnel](#). Nyon, avril 2016
- **Association Région de Nyon**, [Plan directeur région du district de Nyon : volet stratégique](#). Nyon, décembre 2010
- **Commune de Gland**, [Plans partiels d'affectation et plans de quartiers](#), Gland, mars 1967 – novembre 2016
- **Commune de Gland**, [Plan directeur communal de la Ville de Gland : mesure d'aménagement](#). Gland, juillet 1997
- **Commune de Gland**, [Plan directeur communal de la Ville de Gland : bilan, objectifs, principes](#). Gland, juillet 1997
- **Commune de Gland & Commune de Vich** (réalisé par le bureau Farra & Fazan), [Schéma directeur intercommunal Gland-Vich](#), Gland et Vich, juin 2006
- **Commune de Gland**, [Motion Marco Ribeiro \(Novembre 2010\) : Pour une révision du plan directeur communal](#): renvoi directement et à l'unanimité à la municipalité pour étude et rapport
- **Commune de Gland**, [Préavis 19-2012 en réponse à la motion Marco Ribeiro de 2010](#) (préavis 19-2012)
- **Commune de Gland**, [Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 19-2012](#) : accord d'un crédit de CHF 145'000 pour entreprendre la révision du plan directeur communal
- **Commune de Gland**, [Préavis 45-2013 relatif à la révision du plan générale d'affectation \(plan de zones\) et du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions](#) (préavis 45-2013)
- **Commune de Gland**, [Rapport de la commission permanente plan de zones chargée d'étudier le préavis 45-2015](#) : accord d'un crédit de CHF 237'600 pour entreprendre la révision du plan général d'affectation et du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions
- **Commune de Gland**, [Rapport de la commission de finances chargée d'étudier le préavis 45-2015](#) : accord d'un crédit de CHF 237'600 pour entreprendre la révision du plan général d'affectation et du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions

- ▣ **Commune de Gland, [Préavis 77-2015 relatif à la révision partielle du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions](#) (préavis 77-2015)**
- ▣ **Commune de Gland, [Rapport de la commission permanente plan de zones chargée d'étudier le préavis 77-2015](#) : adoption de la modification partielle du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions**
- ▣ **Commune de Gland, [Bilan et Ambitions Mi-Mandat de la Municipalité](#) pour la législature 2016-2021 (publié le 25 janvier 2019)**

ANNEX 2

Historique de la révision des plans directeur communal et général d'affectation depuis 2010

11 2010

Motion M Ribeiro
« Pour une révision du Plan directeur communal »
11 Novembre 2010
Renvoi directe à la municipalité pour étude et rapport

05 2012

Préavis 19-2012
3 mai 2012
Accord d'un crédit de **CHF 145'000** pour un projet de révision du plan directeur communal (PDCoM)

06 2013

Préavis 45-2013
20 juin 2013
Accord d'un crédit de **CHF 237'600** pour un projet de révision du plan générale d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le plan d'extension et la police de construction

12 2014

Validation **fin 2014** par la Municipalité du projet de révision du PDCoM (rapport de gestion 2014)

Premier diagnostic pour orienter la révision du PGA et développement d'un projet de révision partielle du règlement (rapport de gestion 2014)

04 & 05 2015

Envoi le **24 avril 2015** du projet PDCoM au Service du développement territorial (SDT) pour examen préalable (rapport de gestion 2015)

Préavis 77-2077
19 mai 2015
Approbation de la révision partielle du communal sur le plan d'extension et la police de construction

La révision du PGA est cantonnée à la redéfinition du règlement. (rapport de gestion 2015)

04 2016

Réexamen en vue des remarques reçu le **6 avril 2016** du SDT et des projets des nouvelles normes légales (rapport de gestion 2016)

Adaptation du PGA et de son règlement en fonction des remarques du SDT (rapport de gestion 2016)

2017

Transmission **au cours de 2017** du projet PDCoM révisé (rapport de gestion 2017)

La révision du PGA et de son règlement ont été **mis en stand-by** (rapport de gestion 2017)

2018 ?
2019 ?

ANNEX 3

Plans partiels d'affectation (PPA) et plans quartiers (PQ) de la Commune de Gland actuellement en vigueur

Numéro	Titre du PPA	Adopté par le Conseil communal
0	Zone du Bourg	19.04.1991
1A	PQ Mauverney Dessus - Au Bochet Dessus	02.03.1967
1B	Modification PQ Mauverney Dessus - Au Bochet Dessus	29.06.2006
1C	Modification partielle PA Mauverney Dessus - Au Bochet Dessus	15.12.1983
2	PQ Cité-Ouest SA - Les Tuillières	17.07.1969
3-1	PEP Villa Prangins - La Crique	30.06.1983
3-2	Modification PEP Villa Prangins - La Crique	18.12.1986
4	PEP Le Sorby I	13.12.1984
5	PEP Grand-Champ	27.06.1985
6	PPA En Meydez	22.03.1990
7	PPA Les Tuillières	02.05.1991
8	PPA Sous les Vignes	26.03.1992
9	PPA En Meydez II	15.05.2008
10	PPA Usine électrique des Avouillons	05.10.1995
11	PQ La Lignière I	14.12.2006
12	PPA En Mauverney II	03.10.1996
13-1	PPA pour un secteur mixte à Grand-Champ	17.12.1998
13-2	PPA pour un secteur mixte à Grand-Champ / Limites des constructions	17.12.1998
14	PPA Zone verte La Ballastière	11.02.1999
15	PQ La Lignière II	30.09.1999
16-1	PPA Rue de la Gare / Route de Begnins	14.12.2000
16-2	PPA Rue de la Gare / Route de Begnins / Limites des constructions	14.12.2000
17	PQ La Lignière III	29.03.2001
18	PPA En Cocardon I	18.12.2003
19	PPA En Cocardon II	18.12.2003
19-B	Addenda au PPA En Cocardon II	11.09.2008
20	PPA Bois d'Aubonne	26.09.2004
21	PPA La Ruaz	26.09.2004
22	PPA La Chavanne	08.10.2009
23	PPA Communet-Borgeaud	06.05.2010
24	PPA En Vertelin	22.12.2012
25	PPA La Falaise I	27.09.2007
26	PPA La Combaz	13.11.2016

ANNEX 4

Suivi des préavis 19-2012 et 45-2013

Source : Rapports de gestion 2012 à 2017 de la Commune de Gland

2012

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Au mois de mai, la municipalité a obtenu le crédit d'étude pour la révision du plan directeur communal. (préavis no 19). Depuis, elle a entrepris les démarches d'appel d'offres lui ayant permis de retenir un bureau adjudicataire. A partir du choix du mandataire, plusieurs rencontres entre le bureau sélectionné et la municipalité ont eu lieu afin de réaliser un premier document réunissant les principaux enjeux du développement communal pour les 15 prochaines années. Au cours de l'année 2013, le travail de révision du plan directeur communal se poursuivra et des ateliers participatifs seront réalisés avec des représentants de la population glandoise.

2013

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Au mois de mai 2012, la municipalité a obtenu un crédit d'étude pour la révision du plan directeur communal (PDCoM) (préavis municipal n° 19). Un bureau adjudicataire a été mandaté et plusieurs rencontres avec la municipalité ont eu lieu afin de réaliser un premier document réunissant les principaux enjeux du développement communal pour les 15 prochaines années.

Au cours de 2013, le travail de révision du PDCoM s'est poursuivi. Une démarche participative avec la population glandoise s'est déroulée en mai, sous la forme de deux ateliers participatifs. Les bases de réflexion pour la révision du plan directeur communal ainsi que les enjeux principaux ont été présentés. Ces ateliers publics de discussions autour des thèmes du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement ont permis de récolter les préoccupations, les souhaits et avis de la population glandoise.

Les stratégies de développement à l'horizon 2030 sont en cours d'élaboration et l'analyse du territoire glandois selon la modification de la loi sur l'aménagement du territoire l'est également.

RÉVISION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PLAN DES ZONES) ET DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LE PLAN D'EXTENSION ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

Dans le courant du mois de juin 2013, le conseil communal a accordé à la municipalité un crédit pour la révision du PGA et du règlement sur le plan d'extension et la police des constructions.

L'avancement de la révision du plan directeur communal a permis d'entrer en matière pour la révision de ces deux instruments de planification territoriale mais aussi de bénéficier de synergies importantes; le PGA et le PDCoM sont étroitement liés. Le travail de cette révision avec le même mandataire que pour le PDCoM permet de mutualiser la récolte d'informations et les prises de décisions. Un premier diagnostic a permis d'orienter la révision du PGA mais aussi de cerner les enjeux de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire pour la commune.

2014

Révision du plan directeur communal

Les stratégies de développement à l'horizon 2030 ont été élaborées et le dossier du plan directeur communal a été adapté en fonction des dernières modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et des exigences cantonales. La révision a été présentée à la municipalité fin 2014 et validée. Le document sera transmis au service du développement territorial début 2015 pour examen préalable.

Révision du plan général d'affectation (plan des zones) et du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions

Un premier diagnostic a permis d'orienter la révision du plan général d'affectation. Le plan directeur cantonal (PDCn) imposant aux communes de réexaminer leur plan pour définir s'il est conforme au PDCn, la commune a dû réaliser l'analyse de ses réserves à bâtir afin de déterminer si elles répondent aux besoins des 15 prochaines années. Cette analyse réalisée selon la méthode MADR (méthode cantonale automatique de détermination des réserves) a permis de cerner les enjeux de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire pour la commune. Les orientations définies dans le cadre de la révision du PDCoM seront retranscrites dans le PGA.

Modification partielle du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions

La modification partielle du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions portant sur les toits plats et sur la zone d'équipements publics a été soumise à l'enquête publique du 25 octobre 2014 au 23 novembre 2014. L'enquête n'a suscité aucune opposition. Le préavis relatif à cette modification partielle sera soumis au conseil communal en début d'année 2015.

2015

Révision du plan directeur communal

Le document a été transmis au canton pour examen préalable le 24 avril 2015. En fin d'année 2015, le dossier était toujours en circulation auprès des services compétents. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et la quatrième adaptation du plan directeur cantonal impliqueront certainement des modifications à ce dossier.

Révision du plan général d'affectation (plan des zones) et du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions

L'avancement de la révision du plan général d'affectation et du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions étant conditionné au retour de l'examen préalable du plan directeur communal, l'avancement de la révision s'est cantonné à la redéfinition du règlement. Comme pour la révision du plan directeur communal, la quatrième adaptation du plan directeur cantonal aura vraisemblablement des implications sur les orientations du plan général d'affectation.

Modification partielle du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions

Le préavis municipal relatif à la modification partielle du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (toits plats et zone d'équipements publics) a été validé par le conseil communal lors de sa séance du 19 mars 2015. Les modifications du règlement sont entrées en vigueur le 19 mai 2015.

2016

Révision du plan directeur communal

Le retour d'examen préalable du dossier du PDcom nous est parvenu le 6 avril 2016 après pratiquement une année de circulation dans les services cantonaux. En lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et la quatrième adaptation du plan directeur cantonal, des modifications ont dû être apportées. Divers échanges et rencontres avec les services cantonaux ont déjà eu lieu et le dossier est actuellement en cours d'adaptation. Un travail sur les potentiels d'accueil à l'intérieur du périmètre de centre est également en cours à l'échelle de l'agglomération compact Gland-Nyon. Ces données seront nécessaires pour la révision du plan général d'affectation.

Révision du plan général d'affectation (plan des zones) et du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions

Le plan et le règlement ont été adaptés en fonction des remarques du Canton sur le plan directeur communal. La quatrième adaptation du plan directeur cantonal induit des questionnements sur l'application des principes. Les dossiers de la quatrième adaptation du plan directeur cantonal et de la révision de la LATC ayant été transmis au Grand Conseil en octobre 2016 pour traitement et adoption, les incertitudes n'ont pour le moment pas pu être levées. L'entrée en vigueur de la loi révisée est prévue pour le premier trimestre 2017.

Les potentiels d'accueil à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de centre devront également être pris en compte dans la révision du plan général d'affectation.

2017

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le dossier a été adapté suite aux différentes remarques du Canton et des séances organisées. Il a été transmis en cours d'année 2017 au Service du développement territorial (SDT) pour examen préalable complémentaire. Fin 2017, le retour des différents services cantonaux n'était pas encore connu. Le secteur ouest de la Commune en lien avec le Schéma directeur Gland-Vich méritera toutefois d'être questionné en lien avec la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal.

RÉVISION DU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PLAN DES ZONES) ET DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LE PLAN D'EXTENSION ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

La révision du plan général d'affectation et son règlement ont été mis en stand-by dans l'attente de l'approbation par le Grand conseil vaudois de la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal. Les potentiels d'accueil accordés pour les Communes pour ces prochaines années devaient être connus pour avancer dans les réflexions.

La mise en place du logiciel de «Simulation des zones à bâtir», réalisé par le Canton et mis en fonction durant le deuxième semestre 2017, a permis de relancer les réflexions. Le logiciel a permis de recalculer le surdimensionnement de la Commune hors de son périmètre de centre et d'ébaucher des hypothèses de redimensionnement.

Les incertitudes concernant le développement ouest de la Commune (SDGV, nouvelles contraintes légales, etc.) ont demandé également certaines discussions avec le Canton. Ces discussions, en coordination également avec les propriétaires privés, devront être poursuivies pour déterminer l'avenir du secteur sur le court, moyen et long terme.